27e ANNEE — T. XLII

N° 941 — 24 juin 1945

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE

PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS

MAISON DE LA BONNE PRESSE
5, rue Bayard, Paris-8e
Chèques postaux : Paris Compte n° 1668

Le numéro : 5 francs
Abonnements { Un an : 125 francs / Six mois : 65 francs

ACTES DE S. S. PIE XII

ALLOCUTION DE S. S. PIE XII AU SACRÉ-COLLÈGE

(2 juin 1945)

En accueillant, Vénérables Frères, avec une vive gratitude les souhaits que Nous a offerts, au nom de vous tous, le vénérable et très aimé doyen du Sacré-Collège, Notre pensée Nous reporte à voilà six années en arrière, alors que, en cette même circonstance, vous Nous présentiez vos vœux de fête, pour la première fois après l'élévation de Notre indigne personne à la Chaire de Pierre.

Le monde alors était encore en paix : mais quelle paix ! et combien précaire ! Le cœur rempli d'angoisse, avec perplexité et en priant, Nous Nous penchions sur cette paix, comme on se penche au chevet d'un agonisant, qu'un ardent amour s'obstine à disputer, même contre toute espérance, aux étreintes de la mort (1).

Dans les paroles que Nous vous avons alors adressées (2), transparaissait Notre douloureuse appréhension pour le déchaînement d'un conflit, qui semblait devenir de plus en plus menaçant, et dont personne n'aurait pu prévoir ni l'extension ni la durée.

Les événements qui se sont déroulés depuis n'ont que trop démontré la justesse de Nos prévisions les plus sombres ; ils les ont même de beaucoup dépassées.

Aujourd'hui, après bientôt six ans, les luttes fratricides ont cessé, au moins dans une partie de ce monde dévasté par la guerre. C'est une paix — s'il est permis de l'appeler ainsi — bien fragile encore, et qui ne pourra se maintenir et se consolider qu'au prix de soins assidus ; une paix dont la sauvegarde impose à toute l'Eglise, au Pasteur et au troupeau, de graves et très délicats devoirs : prudence patiente, fidélité courageuse, esprit de sacrifice ! Tous sont appelés à s'y consacrer, chacun dans son emploi et à sa place. Personne ne pourra jamais y apporter trop d'empressement ni trop de zèle.

Quant à Nous et à Notre ministère apostolique, Nous Nous sentons bien assuré, Vénérables Frères, de pouvoir compter sur votre sage collaboration, sur vos incessantes prières, sur votre dévouement inébranlable.

I. L'Église et le national-socialisme.

En Europe la guerre est finie : mais quels stigmates elle y a imprimés ! Le divin Maître avait dit : *Tout ceux qui mettront injustement la main à l'épée, périront par l'épée.* (Cf. *Matth.* XXVI, 52.) Or, que voyez-vous ?

Vous voyez ce que laissent derrière soi une conception et une action de l'Etat qui ne tiennent aucun compte des sentiments les plus sacrés de l'humanité, qui foulent aux pieds les principes inviolables de la foi chrétienne. Le monde entier contemple aujourd'hui, stupéfait, l'écroulement qui en est la conséquence.

Cet écroulement, Nous l'avions vu venir de loin, et bien peu, croyons-Nous, ont suivi avec une plus grande tension d'esprit l'évolution et le rythme précipité de cette chute inévitable. Plus de douze années, qui comptent parmi les meilleures de Notre âge mûr, Nous avions vécu, par devoir de la charge qui Nous était confiée, au milieu du peuple allemand. Durant cette période, avec la liberté que permettaient les conditions politiques et sociales d'alors, Nous Nous sommes employé à consolider la situation de l'Eglise catholique en Allemagne. Nous eûmes ainsi l'occasion de connaître les grandes qualités de ce peuple et Nous Nous trouvâmes en relations personnelles avec ses meilleurs représentants. C'est pourquoi Nous avons confiance qu'il pourra s'élever une fois encore à une nouvelle dignité et à une nouvelle vie, quand il aura repoussé de lui le spectre satanique exhibé par le national-socialisme, et quand les coupables (comme Nous avons déjà

(1) Cf. *D. C.*, t. XLII, col. 257.
(2) Cf. *D. C.*, t. XL, col. 809.

eu l'occasion de l'exposer dans d'autres occasions) auront expié les crimes qu'ils ont commis.

Tant qu'il restait encore une lueur d'espoir que ce mouvement pût prendre une tournure différente et moins pernicieuse, soit par la résipiscence de ses membres plus modérés, soit par une opposition efficace de la partie non consentante du peuple allemand, l'Eglise a fait tout ce qui était en son pouvoir pour opposer une digue puissante à l'envahissement de ces doctrines aussi délétères que violentes.

a) Le Concordat avec l'Allemagne.

Au printemps de 1933, le gouvernement allemand pressa le Saint-Siège de conclure un Concordat avec le Reich, pensée qui rencontra aussi l'assentiment de l'épiscopat et de la plus grande partie tout au moins des catholiques allemands. En effet, ni les Concordats déjà conclus avec quelques Etats particuliers de l'Allemagne (*Laender*) ni la Constitution de Weimar ne semblaient assurer et garantir suffisamment le respect de leurs convictions, de leur foi, de leurs droits et de leur liberté d'action. Dans de telles conditions, ces garanties ne pouvaient être obtenues qu'au moyen d'un accord, dans la forme solennelle d'un Concordat avec le gouvernement central du Reich. Il faut ajouter que, après la proposition faite par celui-ci, la responsabilité de toutes les conséquences douloureuses serait retombée, en cas de refus, sur le Saint-Siège.

b) Persécution religieuse et violation du Concordat.

Ce n'est pas que, de son côté, l'Eglise se laissât leurrer par d'excessives espérances ou que, en concluant le Concordat, elle entendît approuver, de quelque manière que ce soit, la doctrine et les tendances du national-socialisme. comme déclaration et explication en furent alors expressément données. (Cf. l'*Osservatore Romano*, n° 174, du 27 juillet 1933.) (1) Toutefois il faut reconnaître que le Concordat, dans les années suivantes, procura quelques avantages ou du moins empêcha des maux plus grands. En effet, malgré toutes les violations dont il fut l'objet, il laissait aux catholiques une base juridique de défense, un camp où se retrancher pour continuer à affronter, tant qu'il leur serait possible, le flux toujours croissant de la persécution religieuse.

En fait, la lutte religieuse allait toujours s'aggravant : c'était la destruction des organisations catholiques ; c'était la suppression progressive des écoles catholiques, publiques et privées, si florissantes ; c'était la séparation forcée de la jeunesse d'avec la famille et l'Eglise ; c'était l'oppression exercée sur la conscience des citoyens, particulièrement des employés de l'Etat ; c'était le dénigrement systématique, au moyen d'une propagande habilement et rigoureusement organisée, de l'Eglise, de son clergé, de ses fidèles, de ses institutions, de sa doctrine, de son histoire ; c'était la fermeture, la dissolution, la confiscation des maisons religieuses et des autres Instituts ecclésiastiques ; c'était l'anéantissement de la presse et de l'édition de livres catholiques.

Pour résister à ces attaques, des millions de vaillants catholiques, hommes et femmes, se serraient autour de leurs évêques, dont la voix courageuse et grave ne manqua jamais de se faire entendre jusqu'en ces dernières années de guerre ; autour de leurs prêtres, pour les aider à adapter sans cesse leur apostolat aux nécessités et aux circonstances nouvelles ; jusqu'à la fin, avec patience et fermeté, ils opposèrent au front de l'impiété et de l'orgueil le front de la foi, de la prière, de la conduite et de l'éducation franchement catholiques.

c) L'Encyclique *Mit brennender Sorge*.

Pendant ce temps, le Saint-Siège, sans hésiter, multipliait auprès des gouvernants allemands ses démarches et ses protestations, les rappelant avec énergie et clarté au respect et à l'accomplissement des devoirs dérivant du droit naturel lui-même et confirmés par le pacte concordataire. Dans ces années critiques, Notre grand Prédécesseur Pie XI, joignant à la vigilance attentive du Pasteur la patiente longanimité du Père, remplit avec une force intrépide sa mission de Pontife suprême.

C'est alors, pourtant, qu'après avoir tenté en vain toutes les voies de la persuasion, il se vit de toute évidence en face de violations délibérées d'un pacte officiel et d'une persécution religieuse, dissimulée ou manifeste, mais toujours durement poursuivie. Et le dimanche de la Passion 1937, dans son Encyclique *Mit brennender Sorge* (1), il dévoila au regard du monde ce que le national-socialisme était en réalité : l'apostasie orgueilleuse de Jésus-Christ, la négation de sa doctrine et de son œuvre rédemptrice, le culte de la force, l'idolâtrie de la race et du sang, l'oppression de la liberté et de la dignité humaine.

Comme un coup de trompette qui donne l'alarme, le document pontifical, vigoureux — trop vigoureux, comme le pensait déjà plus d'un, — fit sursauter les esprits et les cœurs.

Beaucoup — même hors des frontières de l'Allemagne, — qui jusqu'alors avaient fermé les yeux sur l'incompatibilité de la conception national-socialiste et de la doctrine chrétienne, durent reconnaître et confesser leur erreur.

Beaucoup, mais non pas tous ! D'autres, dans les rangs mêmes des fidèles, étaient dès lors trop aveuglés par leurs préjugés ou séduits par l'espoir d'avantages politiques. L'évidence des faits signalés par Notre Prédécesseur ne réussit pas à les convaincre, encore moins à les décider à changer de conduite. Est-ce une simple coïncidence : certaines régions, qui furent ensuite les plus durement frappées par le système national-socialiste, furent précisément celles où l'Encyclique *Mit brennender Sorge* avait été le moins ou même n'avait été aucunement écoutée.

Aurait-il été possible alors, par des mesures politiques opportunes et adaptées, de freiner une fois pour toutes le déchaînement de la violence brutale et de mettre le peuple allemand en état de se dégager des tentacules qui l'étreignaient ? Aurait-il été possible d'épargner de cette manière à l'Europe et au monde l'invasion de cette immense marée de sang ? Personne n'oserait se prononcer là-dessus avec certitude. En tout cas, pourtant, personne ne pourrait-il reprocher à l'Eglise de n'avoir pas dénoncé et indiqué à temps le vrai caractère du mouvement national-socialiste et le danger auquel il exposait la civilisation chrétienne.

« Quiconque élève la race ou le peuple, ou l'Etat ou une de ses formes déterminées, les dépositaires du pouvoir ou d'autres éléments fondamentaux de la société humaine... à la règle suprême de tout, même des valeurs religieuses, et les divinise par un culte idolâtrique, celui-là pervertit et fausse l'ordre des choses créé et voulu par Dieu. » (*Acta Apost. Sedis*, t. XXIX, 1937, p. 149 et 171.)

Cette phrase de l'Encyclique résume bien l'opposition radicale entre l'Etat national-socialiste et l'Eglise catholique. Au point où en étaient venues les choses, l'Eglise ne pouvait plus, sans manquer à sa mission, renoncer à prendre position devant le monde entier. Par cet acte, pourtant, elle devenait, une fois encore, un « signe de contradiction »

---

(1) Cf. dans *D. C.*, t. XXX, col. 504-507, la traduction française de ce document dans l'étude d'ensemble consacrée au Concordat du 20. 7. 33 entre le Saint-Siège et le Reich allemand (n° spécial 672).

(1) C. *D. C.*, t. XXXVII, col. 901-936. Cf. également *Actes de S. S. Pie XI*, t. XVI (textes allemand et français).

(*Luc*, II, 34), devant lequel les esprits s'affrontèrent et prirent position en deux groupes opposés.

Les catholiques allemands, on peut le dire, furent d'accord pour reconnaître que l'Encyclique *Mit brennender Sorge* avait apporté lumière, direction, consolation, réconfort à tous ceux qui prenaient au sérieux et pratiquaient en conséquence la religion du Christ.

d) Hostilité croissante contre l'Église.

La réaction, pourtant, ne pouvait faire défaut de la part de ceux qui avaient été frappés ; et de fait, l'année 1937 fut précisément pour l'Eglise catholique en Allemagne une année d'indicibles amertumes et de tempêtes terribles.

Ni les grands événements politiques qui marquèrent les deux années suivantes ni la guerre ensuite n'atténuèrent aucunement l'hostilité du national-socialisme contre l'Eglise, et cette hostilité se manifesta jusqu'en ces derniers mois, quand ses adhérents se flattaient encore de pouvoir, la victoire militaire une fois remportée, en finir pour toujours avec l'Eglise. Des témoignages autorisés et incontestables Nous tenaient informé de ces desseins ; ceux-ci, du reste, se dévoilaient d'eux-mêmes par les mesures réitérées et toujours plus hostiles prises contre l'Eglise catholique en Autriche, en Alsace-Lorraine et surtout dans les régions de la Pologne qui, déjà pendant la guerre, avaient été incorporées à l'ancien Reich ; tout y fut frappé, anéanti ; tout, c'est-à-dire tout ce qui pouvait être atteint par la violence extérieure (1).

e) Les messages du Pape durant la guerre.

Continuant l'œuvre de Notre Prédécesseur, Nous n'avons pas cessé, Nous-même, durant la guerre, spécialement dans Nos messages, d'opposer les exigences et les règles indéfectibles de l'humanité et de la foi chrétienne aux applications dévastatrices et inexorables de la doctrine national-socialiste, qui en arrivaient à employer les méthodes scientifiques les plus raffinées pour torturer ou supprimer des personnes souvent innocentes. C'était là pour Nous le moyen le plus opportun et, pourrions-Nous dire, le seul efficace de proclamer devant le monde les principes immuables de la loi morale et d'affermir, parmi tant d'erreurs et de violences, les esprits et les cœurs des catholiques allemands dans l'idéal supérieur de la vérité et de la justice. Cette sollicitude ne resta pas sans effet. Nous savons, en effet, que Nos messages, surtout celui de Noël 1942, malgré toutes les défenses et tous les obstacles, furent l'objet d'étude dans les Conférences diocésaines du clergé en Allemagne et ensuite exposés et expliqués au peuple catholique.

Mais si les dirigeants de l'Allemagne avaient résolu de détruire aussi l'Eglise catholique dans l'ancien Reich, la Providence en avait disposé autrement. Les tribulations de l'Eglise de la part du national-socialisme se sont terminées avec la fin soudaine et tragique du persécuteur !

f) Dans les camps de concentration.

Des prisons, des camps de concentration, des bagnes, à côté des détenus politiques, affluent aussi maintenant les phalanges de ceux, tant clercs que laïques, dont l'unique crime a été la fidélité au Christ et à la foi de leurs pères ou l'accomplissement courageux des devoirs sacerdotaux. Pour eux tous, Nous avons ardemment prié et Nous Nous sommes appliqué par tous les moyens, chaque fois que ce fut possible, à leur faire parvenir Nos paroles de réconfort et les bénédictions de Notre cœur paternel.

En effet, plus se lèvent les voiles qui cachaient jusqu'à maintenant la douloureuse passion de l'Eglise sous le régime national-socialiste, plus apparaissent la fermeté, inébranlable souvent jusqu'à la mort, d'innombrables catholiques et la part glorieuse que le clergé a eue dans ce noble combat. — Bien que Nous ne possédions pas encore des statistiques complètes, Nous ne pouvons pas pourtant Nous abstenir de mentionner ici, à titre d'exemple, quelques-unes au moins des nombreuses nouvelles qui Nous parviennent de prêtres et de laïques internés au camp de Dachau, qui furent dignes d'endurer des affronts pour le nom de Jésus (*Act.* v, 41).

En première place, pour le nombre et pour la dureté des traitements subis, se trouvent les prêtres polonais. Entre 1940 et 1945, 2 800 ecclésiastiques et religieux furent emprisonnés dans ce camp, parmi lesquels l'évêque auxiliaire de Plock, qui y mourut du typhus. En avril dernier il en restait seulement 816 ; tous les autres étaient morts, à l'exception de deux ou trois transférés dans un autre camp. Durant l'été de 1942, on y signala rassemblés 480 ministres du culte, de langue allemande, dont 45 protestants et tous les autres prêtres catholiques. Malgré l'afflux continuel de nouveaux internés, spécialement de quelques diocèses de la Bavière, de la Rhénanie et de la Westphalie, leur nombre, en raison de la forte mortalité, ne dépassait pas au début de cette année les 350. Et on ne peut passer sous silence ceux qui appartenaient aux territoires occupés : Hollande, Belgique, France (parmi eux l'évêque de Clermont), Luxembourg, Slovénie, Italie. Beaucoup de ces prêtres et de ces laïques ont eu à supporter d'indicibles tourments à cause de leur foi et de leur vocation. En une occasion, la haine des impies contre l'Eglise en arriva à tel point de parodier sur un prêtre interné, avec des fils de fer barbelés, la flagellation et le couronnement d'épines du Rédempteur.

Les victimes généreuses, qui durant douze ans, depuis 1933, en Allemagne, ont fait au Christ et à son Eglise le sacrifice de leurs biens, de leur liberté, de leur vie, élèvent vers Dieu leurs mains en une oblation expiatoire. Que le juste Juge puisse l'agréer en réparation de tant de crimes commis contre l'humanité, non moins qu'au détriment du présent et de l'avenir de leur propre peuple, spécialement de l'infortunée jeunesse, et abaisser finalement le bras de son ange exterminateur.

Avec une insistance toujours croissante, le national-socialisme a voulu dénoncer l'Eglise comme ennemie du peuple allemand. L'injustice manifeste de l'accusation aurait frappé au plus vif les sentiments des catholiques allemands et les Nôtres si elle était sortie d'autres lèvres ; mais sur celles de tels accusateurs, loin d'être une charge, elle est le témoignage le plus éclatant et le plus honorable de l'opposition ferme et constante, soutenue par l'Eglise contre des doctrines et des méthodes si délétères pour le bien de la vraie civilisation et du peuple allemand lui-même. A celui-ci Nous souhaitons que, délivré de l'erreur qui l'a précipité dans l'abîme, il puisse retrouver son salut aux sources pures de la vraie paix et du vrai bonheur, aux sources de la vérité, de l'humilité, de la charité, qui ont jailli avec l'Eglise du Cœur du Christ.

II. *Regards vers l'avenir.*

Dure leçon que celle de ces dernières années ! Qu'au moins elle soit comprise et qu'elle profite aux autres nations ! *Instruisez-vous, vous qui jugez la terre !* (*Ps.* II, 10.) C'est le vœu le plus ardent de quiconque aime sincèrement l'humanité. Victime d'une exploitation impie, d'un cynique mépris de la vie et des droits de l'homme, elle n'a qu'un seul désir, elle n'aspire qu'à une seule chose : mener une vie tranquille et pacifique dans la dignité et dans un labeur honnête.

C'est pourquoi elle désire ardemment qu'on mette un terme à l'effronterie avec laquelle la famille et le foyer domestique, durant les années

(1) Cf. *D. C.*, t. XLII, col. 353 et col. 457.

de guerre, ont été maltraités et profanés ; effronterie qui crie vers le ciel, qui s'est transformée en un des plus graves dangers non seulement pour la religion et la morale, mais aussi pour toute vie bien ordonnée de la communauté humaine ; faute qui, surtout, a créé les multitudes de déracinés, de déçus, de désolés sans espoir, lesquels vont grossir les masses de la révolution et du désordre, à la solde d'une tyrannie non moins despotique que celle qu'on a voulu abattre.

a) Sort des nations. Victoire du droit.

Les nations, les petites et les moyennes en particulier, réclament qu'il leur soit permis de prendre en mains leurs propres destins. Elles peuvent être conduites à contracter, de leur plein gré et dans l'intérêt du progrès commun, des obligations qui modifient leurs droits souverains. Mais après avoir soutenu leur part, leur large part, de sacrifices pour détruire le système de la violence brutale, elles sont en droit de ne pas accepter que leur soit imposé un nouveau système politique ou culturel, que la grande majorité de leurs populations repousse résolument.

Elles pensent, et avec raison, que le devoir principal des organisateurs de la paix est de mettre fin au jeu criminel de la guerre, et de protéger les droits vitaux et les devoirs réciproques entre les grands et les petits, entre les puissants et les faibles.

Au fond de leur conscience les peuples sentent que leurs dirigeants se discréditeraient si, au délire fou d'une hégémonie de la force, ils ne faisaient pas succéder la victoire du droit. La pensée d'une nouvelle organisation de la paix a jailli — personne ne pourrait en douter — du vouloir le plus droit et le plus loyal. Toute l'humanité suit, anxieuse, le progrès d'une aussi noble entreprise. Quelle amère déception ce serait si elle venait à échouer, si tant d'années de souffrances et de privations étaient rendues vaines, pour laisser triompher de nouveau cet esprit d'oppression, dont le monde espérait se voir finalement libéré pour toujours ! Pauvre monde, auquel pourrait s'appliquer alors la parole de Jésus : que sa nouvelle situation est devenue pire que celle dont il était sorti avec tant de peine ! (Cf. *Luc*, XI, 24-26.)

Les conditions politiques et sociales mettent sur Nos lèvres ces paroles d'avertissement. Nous avons malheureusement dû déplorer, en plus d'un pays, des meurtres de prêtres, des déportations de civils, des massacres de citoyens sans procès et par vengeance privée. Non moins tristes sont les nouvelles qui Nous sont parvenues de la Slovénie et de la Croatie.

Mais Nous ne voulons pas perdre courage. Les discours prononcés par des hommes autorisés et responsables au cours de ces dernières semaines laissent comprendre qu'ils ont en vue la victoire du droit, non seulement comme but politique, mais encore plus comme devoir moral.

b) Appel à la prière.

C'est pourquoi Nous adressons de grand cœur à Nos fils et à Nos filles du monde entier un appel chaleureux à la prière. Qu'il parvienne à l'oreille de tous ceux qui reconnaissent en Dieu le Père très aimant de tous les hommes créés à son image et à sa ressemblance, de tous ceux qui savent que dans la poitrine du Christ bat un Cœur divin riche en miséricorde, source profonde et inépuisable de tout bien et de tout amour, de toute paix et de toute réconciliation.

De la trêve des armes à la paix vraie et sincère, comme Nous le disions il n'y a pas longtemps, le chemin sera ardu et long, trop long pour les aspirations anxieuses d'une humanité affamée d'ordre et de calme. Mais il est inévitable qu'il en soit ainsi. Et peut-être aussi cela est-il préférable. Il faut d'abord laisser s'apaiser l'ouragan des passions surexcitées : « Mieux vaut que s'apaise l'agitation des flots : *Motos praestat componere fluctus.* » (VIRGILE, *Enéide*, I, 135.) Il est nécessaire que la haine, la défiance, les excitations d'un nationalisme extrême cèdent la place à l'élaboration de sages conseils, à l'éclosion de desseins pacifiques, à la sérénité dans les échanges de vues et à la compréhension fraternelle mutuelle.

c) Que le Saint Esprit guide les constructeurs de la paix!

Daigne le Saint-Esprit, lumière des intelligences, doux Maître des cœurs, exaucer les prières de son Eglise et guider dans leur travail difficile ceux qui, selon leur haute mission, s'efforcent sincèrement, malgré les obstacles et les contradictions, d'arriver au terme si universellement, si ardemment désiré : la paix, la vraie paix, digne de ce nom. Une paix qui se fonde et trouve sa fermeté dans la sincérité et dans la loyauté, dans la justice et dans la réalité ; une paix d'effort loyal et résolu pour vaincre ou prévenir ces conditions économiques et sociales, qui pourraient, à l'avenir comme par le passé, conduire facilement à de nouveaux conflits armés ; une paix qui puisse être approuvée par tous les esprits droits de tous les peuples et de toutes les nations ; une paix que les générations futures puissent considérer avec reconnaissance comme le fruit heureux d'un temps malheureux ; une paix qui marque dans les siècles un tournant décisif dans l'affirmation de la dignité humaine et de l'ordre dans la liberté ; une paix qui soit comme la Grande Charte qui a fermé l'ère sombre de la violence ; une paix qui sous la conduite miséricordieuse de Dieu nous fasse passer à travers la prospérité temporelle, de manière à ne pas perdre le bonheur éternel. (Cf. Oraison du III[e] dim. après la Pent.)

Mais avant d'atteindre cette paix, il est vrai que des millions d'hommes, dans leur foyer ou à la guerre, dans la prison ou dans l'exil, doivent encore goûter l'amertume du calice. Comme il Nous tarde de voir la fin de leurs souffrances et de leurs angoisses, la réalisation de leur désir ! Pour eux aussi, pour toute l'humanité qui souffre avec eux et en eux, que monte vers le Tout-Puissant Notre prière humble et ardente.

En attendant, ce Nous est un immense réconfort, Vénérables Frères, de penser que vous participez à Nos soucis, à Nos prières, à Nos espoirs, et que dans le monde entier évêques, prêtres, fidèles, joignent leurs supplications aux Nôtres dans la grande voix de l'Eglise universelle. En témoignage de Notre profonde gratitude et comme gage des miséricordes infinies et des faveurs divines, à vous-mêmes, à eux, à tous ceux qui Nous sont unis dans le désir et dans la recherche de la paix, Nous accordons du fond du cœur Notre Bénédiction apostolique.

CELLULE 16, *journal d'un détenu politique de Loos*, par ROBERT LEFEBVRE. — Vol. 18 × 13 cm., 208 pages. Editions Bonduelle, Cambrai, 1944.

Journal de prison de l'aumônier des collèges de Cambrai et de l'aumônier de corps d'armée : il commence avec l'arrestation, le 14 décembre 1943, et se termine le 8 juin 1944, le lendemain de la libération. Cruautés de la Gestapo, héroïsme et fraternité des captifs, malgré les divergences d'opinions et de croyances ; tout cela, ces mémoires le racontent avec émotion et invitent à garder l'union des âmes dans la patrie libérée, à suivre les exemples d'honneur, de courage et de sacrifice si magnifiquement donnés par tous les héros de la résistance.

LE COMBAT DE JACOB AVEC L'ANGE OU NOS LUTTES AVEC DIEU, par LOUIS DÉCHAMPS. — Vol. 19 × 12 cm., 284 pages. Paris, 1944.

Pourquoi la lutte, l'effort ? Ce livre y répond dans un exposé doctrinal souvent neuf des combats de la rédemption, de la prière, de la foi, des tentations, de la vie. Il faut, comme Jacob, savoir lutter pour triompher et gagner la couronne de gloire.

La persécution de l'Église en Pologne sous l'occupation allemande (1)

II. — La destruction des diocèses. (Suite.)

2. Province ecclésiastique de Varsovie. — La métropole de Varsovie, dans le centre même de la Pologne, avec les diocèses de Plock, Lodz, Siedlce, Sandomierz et Lublin, fut occupée tout entière par les Allemands en 1939. Le traitement qu'on fit subir à cette province ne fut pas uniforme. On laissa sur place les évêques administrateurs dans l'archidiocèse de Varsovie et Sandomierz, on permit dans ces deux diocèses l'existence, du moins temporaire, des Séminaires (2). Après une vague de terreur, on traita le clergé comme le reste de la population sans s'acharner spécialement contre les prêtres. Le nombre de prêtres, à la suite des déportations opérées dans les autres diocèses, s'y est même accru. Certaines Congrégations religieuses furent tolérées.

Il en fut autrement pour les quatre diocèses de la métropole, Plock, Lodz, Siedlce et Lublin. Les évêques ont été déportés, emprisonnés. Le clergé fut très réduit. Beaucoup d'églises furent fermées. Pourtant, ce ne fut que dans les diocèses de Plock et de Lodz où la persécution fut totale. Les diocèses de Siedlce et de Lublin doivent être plutôt considérés comme étant dans un état intermédiaire entre la persécution « ordinaire » et la persécution « totale ».

Archidiocèse de Varsovie. — Varsovie, au moment de la guerre, n'avait plus son archevêque, le cardinal Kakowski étant mort en 1938. S. Exc. Mgr Gall, vicaire capitulaire, ensuite administrateur apostolique, gérait l'archidiocèse qui comptait 1 638 000 fidèles, 721 prêtres séculiers, 228 prêtres réguliers et 254 paroisses. S. Exc. Mgr Gall est mort le 11 septembre 1942. A sa place, le Chapitre a élu S. Exc. Mgr Szlagowski, évêque titulaire d'Irénopolis de Cilicie, qui administra l'archidiocèse en qualité de vicaire capitulaire.

Pendant le siège de Varsovie (12-27 septembre 1939), les avions allemands ont spécialement attaqué les églises. La cathédrale Saint-Jean fut atteinte ; presque toutes les autres églises furent endommagées. Un certain nombre de ces églises furent restaurées, tant bien que mal, dans les conditions les plus difficiles, grâce à l'esprit de sacrifice de tous les fidèles. Toutes les cloches des églises furent confisquées par les Allemands.

Le clergé séculier de Varsovie fut rudement persécuté au début de l'occupation. Il y eut un temps, en 1939, où 400 membres du clergé de la ville furent emprisonnés, et il y eut des meurtres (ceux du R. P. Paciokowski et de ses deux vicaires, du R. P. Nowakowski, etc.). Nombre de prêtres restèrent longtemps en captivité, et beaucoup y restent encore ; d'autres y moururent. Pourtant le nombre de prêtres n'a pas été diminué, et cela surtout à cause de ce que de nombreux prêtres des autres diocèses de la province ecclésiastique de Varsovie (Plock, Lodz et quelques-uns de Lublin et de Siedlce), et surtout de la province ecclésiastique de Gniezno, chassés de leurs diocèses, furent versés dans l'archidiocèse de Varsovie.

Le clergé régulier fut très spécialement persécuté. Les Pères Franciscains de Niepokakanow, centre très important d'éditions catholiques et siège du grand journal catholique *Maly Dziennik*, furent tous déportés. Le fondateur de cette œuvre, le R. P. Kolbe, mourut à Dachau.

La Faculté de théologie de Varsovie fut fermée. Le recteur et les professeurs du Séminaire furent arrêtés. Le Séminaire continua une existence précaire : défense depuis 1939 d'y admettre de nouveaux élèves.

La presse catholique comme l'Action catholique furent supprimées par les Allemands.

Diocèse de Lublin. — En 1939, il y avait 1 099 000 catholiques, 443 prêtres séculiers, 47 prêtres réguliers et 228 paroisses.

Après l'occupation de ce diocèse par les Allemands, en septembre 1939, S. Exc. Mgr Fulman, évêque de Lublin, et son auxiliaire, S. Exc. Mgr Goral, furent arrêtés, condamnés à mort, graciés, envoyés au camp de concentration d'Oranienburg, près de Berlin. Grâce aux énergiques protestations du Saint-Siège, Mgr Fulman fut renvoyé en Pologne et mis en résidence surveillée à Nowy-Sacz, loin de son diocèse (1).

Beaucoup d'églises ont été endommagées, d'autres profanées. On en ignore le chiffre exact. Beaucoup d'églises catholiques (au moins 19) furent destinées par les Allemands au culte ruthène orthodoxe qui semblait jouir de leur protection.

Beaucoup de prêtres furent fusillés. En octobre 1940, au moins 150 prêtres du diocèse étaient en prison. Presque tous les professeurs de l'Université catholique de Lublin (qui fut fermée et dont la bibliothèque a été pillée) furent emprisonnés. A Lublin, le palais épiscopal, le Séminaire, le gymnase épiscopal, le couvent des Capucins, le collège des Jésuites avec une riche bibliothèque théologique comptant quelques dizaines de milliers de volumes, furent pillés.

Diocèse de Plock. — Ce fut un des diocèses polonais les plus éprouvés par la persécution nazie. Avant la guerre, il comptait 807 000 catholiques, environ 365 prêtres séculiers, 267 paroisses. Au début du printemps de 1940, son archevêque Mgr Antoine Nowowiejski, ainsi que son auxiliaire Mgr Wetmanski, furent chassés de la résidence épiscopale. Ils prirent logis à quelques dizaines de kilomètres de Plock, chez le curé de Slupno. Dans les premières semaines de 1941, brutalement arrêtés et maltraités, ils furent transportés sans ménagements aucuns dans le camp de concentration de Dzialdowo. Là, Mgr Nowowiejski, un vieillard de plus de 80 ans, mourut le 28 mai 1941, et son auxiliaire fut envoyé au camp d'Oswiecim où il devait mourir à la fin de cette même année. Le diocèse fut administré par Mgr Stanislas Figielski. Fermée, la cathédrale devint un garde-meubles. Tous les biens de l'archevêque, du diocèse, du Chapitre cathédral, ainsi que les locaux, furent confisqués. Sur près de 350 prêtres, environ 150, dit-on, moururent, les autres en grand nombre furent internés ou expulsés. Dès lors, beaucoup d'églises durent être fermées. A un moment donné, le clergé de la ville épiscopale n'était repré-

(1) Cf. *D. C.*, t. XLII, col. 353, pour la première partie de ce dossier.

(2) Les évêques laissés dans leurs diocèses ne sont d'ailleurs pas libres dans l'exercice de leur charge pastorale : les Allemands leur enlèvent toute possibilité de communiquer, par la voie légale, avec le Saint-Siège ; constamment ils subissent des visites de la Gestapo, accompagnées de chicanes, de menaces ou encore de perfides insinuations ou propositions. Il s'agit de désorienter l'épiscopat catholique, de le soumettre aux vues allemandes, de le compromettre aux yeux des patriotes polonais, tout en laissant croire aux pays catholiques de l'Axe que les évêques polonais administrent librement leur diocèse.

(1) La presse catholique polonaise a annoncé en mars 1945 que Mgr Marien Fulman, vieillard de 79 ans, était rentré dans son diocèse.

senté que par 2 prêtres polonais au lieu de 60 avant la guerre. Des prêtres allemands furent envoyés, mais les fidèles polonais ne les reçurent pas volontiers, d'autant plus qu'il était défendu de prêcher et de confesser en polonais. La destruction des croix, des chapelles bordant les routes, réalisée en Posnanie et en Poméranie, fut aussi pratiquée dans le district de Chiechanow (diocèse de Plock) comme dans la voïvodie de Lodz.

Diocèse de Lodz. — Occupé par les Allemands en 1939, ce diocèse comptait 905 000 catholiques, 440 prêtres séculiers, 228 paroisses. Son évêque, Mgr Vladimir Jasinski, aidé par son auxiliaire Mgr Casimir Tomczak, l'administra, plus ou moins surveillé par la police, jusqu'au 6 mai 1941. Ce jour-là, l'évêque et son auxiliaire furent déportés à Szezawina, près de Zgiers, avec défense de se considérer à l'avenir comme évêques, de donner à qui que ce soit des directives ou des instructions. Le départ fut si brutal que Mgr Jasinski n'eut pas le temps de désigner un vicaire général pour gérer le diocèse. Résidence épiscopale, Séminaire, archives diocésaines, bibliothèque, etc., tout fut confisqué, les biens comme les locaux. Les séminaristes durent se disperser dans les autres Séminaires du gouvernement général. Un très grand nombre de prêtres, de religieux, furent arrêtés, emprisonnés ou déportés. Il ne resta dans la ville de Lodz que deux églises ouvertes aux Polonais. En diverses paroisses, les églises furent fermées, les vases sacrés pillés, et le Saint Sacrement fut même parfois odieusement profané, spécialement à Lukow. La langue polonaise fut interdite pour la prédication, le catéchisme, les confessions. Défense fut faite de suivre les enterrements, de préparer les enfants à la première Communion dans les églises, d'ouvrir les églises de Lodz en semaine (le dimanche, elles étaient ouvertes de 7 heures à midi).

3. Province ecclésiastique de Cracovie. — La province ecclésiastique de Cracovie est la seule en Pologne (à l'exception de celle de Lwow) qui garda à sa tête son archevêque métropolitain. Tout le territoire de la province fut occupé par les Allemands en septembre 1939. Il n'a pas été traité d'une manière uniforme. Si les diocèses de Silésie, et en particulier celui de Czestochowa et de Cracovie, ont été soumis à une persécution de l'Eglise des plus graves, cette persécution, dans le reste de la province, n'a pas eu, à ce qu'il semble, pour but la destruction totale de l'Eglise catholique. Si les Allemands veillent à ce qu'on n'admette aucun nouvel élève au Séminaire, ils tolèrent, temporairement, que les séminaristes, à Cracovie, continuent leurs études. Ils ne semblent pas entraver aussi l'activité pastorale et admettent, en dehors du diocèse de Katowice, l'usage de la langue polonaise pour prêcher et confesser.

Archidiocèse de Cracovie. — Cet archidiocèse, comptant 1 163 000 catholiques, 616 prêtres séculiers, 298 réguliers, et étant divisé en 225 paroisses, avait à sa tête, au moment de son occupation par les troupes allemandes, S. Exc. Mgr Sapieha qui l'a toujours administré. Si S. Exc. Mgr Adam Sapieha n'a pas subi le sort de la majorité des évêques de Pologne, s'il n'a pas été emprisonné, le fait est dû à sa grandeur personnelle, à son intransigeance parfaite et peut-être à la persuasion des Allemands que le Saint-Siège ne manquerait pas de le défendre très énergiquement. Les Allemands ont pourtant entouré Mgr Sapicha d'un réseau d'espions. Ils ont arrêté ses plus proches collaborateurs, Mgr Kulczycki et Mgr Mazanek, et toujours entravé ses communications avec le Saint-Siège, etc.

Une partie du diocèse a été englobée dans le territoire polonais « incorporé au Reich ».

Le nombre de prêtres n'a pas diminué, car l'archidiocèse de Cracovie est un de ceux dans lesquels on a déversé les déportés des autres provinces ecclésiastiques. Mais les exécutions de prêtres y furent nombreuses. Les rapports de 1942 signalent la fusillade de 6 prêtres à Nowy-Sacz ; 5 sont morts dernièrement dans le camp de concentration à Oswiecim, etc. Les Congrégations religieuses, en particulier les Camaldules, les Salésiens, les Franciscains, ont été durement frappées par l'administration allemande.

Toutes les institutions catholiques sont abolies. La Faculté de théologie, une des plus anciennes en Europe (1361), est fermée. Le Séminaire, d'abord fermé, fut ensuite tacitement toléré, mais l'occupant ne permit point l'admission de nouveaux élèves. La cathédrale de Wawel à Cracovie fut absolument interdite aux fidèles ; une fois par semaine un prêtre pouvait y entrer avec ses servants de Messe, un fonctionnaire allemand avait la clé (1). La majeure partie des églises de la ville et du diocèse demeurèrent ouvertes aux catholiques pour la célébration du culte.

Diocèse de Katowice. — Plus d'un million de catholiques, 285 prêtres séculiers et de nombreux religieux, près de 200 paroisses appartenaient à ce diocèse au moment de l'invasion allemande. Son évêque, Mgr Stanislas Adamski, fit tout son possible pour s'adapter à la nouvelle situation. En vue du bien des âmes, il alla dans ses concessions à l'occupant jusqu'à ordonner (28. 5. 40) de remplacer la langue polonaise par l'allemand dans les cérémonies religieuses, le catéchisme, les sermons. Il enjoignit à ses clercs nés dans le pays de s'inscrire dans les listes des « Volksdeutsche ». Malgré cela, en février 1941, il fut brutalement expulsé de son diocèse avec son auxiliaire Mgr Jules Bieniek, évêque titulaire de Dascylium. Tous ses biens personnels, ceux de l'évêché, du Chapitre cathédral (dont les chanoines furent dispersés ou envoyés dans des camps de concentration), du Séminaire, furent confisqués. En qualité de « Volksdeutsche », les séminaristes furent dispersés dans le Reich.

La persécution contre le clergé fut violente. Un tiers du clergé fut mis à mort, emprisonné ou déporté. On s'acharna très spécialement contre l'Action catholique. Là comme dans d'autres diocèses, la langue polonaise fut interdite dans les fonctions du culte, afin de réduire à néant l'action pastorale de ce qui restait du clergé polonais.

4. Province ecclésiastique de Lwow. — La province ecclésiastique latine de Lwow ne fut occupée par les Allemands qu'en 1941, après la retraite des Russes qui tenaient ce territoire depuis le mois de septembre 1939. Le régime des déportations, appliqué par les Soviets (plusieurs centaines d'habitants furent déportés de ce territoire en Asie), céda au régime des massacres organisés par les Allemands. Les juifs, furent ceux qui en souffrirent particulièrement, mais les Polonais ne furent pas non plus épargnés.

Archidiocèse de Lwow ou Leopol ou Lemberg (rite latin). — 1 072 000 catholiques latins, plus de 1 000 prêtres séculiers et réguliers et 473 paroisses formaient l'état de l'archidiocèse de Lwow avant la guerre actuelle. S. Exc. Mgr Boleslas Twardowski, avec son auxiliaire Mgr Eugène Baziak, gérait cette importante circonscription ecclésiastique. Lwow est aussi le siège d'un archevêché de rite arménien et d'un autre de rite ruthène.

Le territoire avait subi pendant près de deux ans (1939-1941) une occupation russe. Vinrent ensuite l'occupation et la persécution allemandes. L'occupation russe fit souffrir la population à cause des déportations en Asie. Les Russes ne voulaient pas laisser entrer les prêtres dans leurs territoires. Cependant, un certain nombre de prêtres suivirent les catholiques déportés (entre autres Mgr Cienski, le R. P. Walczak, S. J.).

L'occupation allemande comporta un grand nombre de massacres. Il est vrai qu'à Lwow les victimes furent surtout les juifs (on a donné le chiffre de 50 000 tués). Mais les Polonais ne furent pas épargnés. On n'a pas encore tous

(1) Comme le gouverneur général allemand s'était installé au château de Wawell, l'accès à la cathédrale et aux édifices environnants fut rendu difficile. La cathédrale fut fermée ; les Allemands s'emparèrent du trésor, de la bibliothèque et des archives capitulaires.

les renseignements sur la conduite des Allemands dans les diverses régions de l'archidiocèse.

L'Université de Jean Casimir, fondée en 1656, avec sa Faculté de théologie, une des mieux organisées en Pologne, fut naturellement fermée ainsi que le Séminaire. Les professeurs furent déportés en des directions inconnues.

5. Province ecclésiastique de Wilno. — La province ecclésiastique de Wilno fut envahie par les Russes, alliés aux Allemands, en septembre 1939. Seulement la moitié du diocèse de Lomza et une petite partie de l'archidiocèse de Wilno furent alors occupées par les Allemands. Les Soviets cédèrent la ville de Wilno à la Lithuanie qu'ils avaient alors sous leur contrôle. Depuis l'été 1941, les Russes s'étant retirés, les Allemands administrèrent toute la province. Ils appliquèrent d'abord le régime de la persécution « ordinaire » ; la transition à la persécution « totale » dans une partie de cette région ne fut déclenchée qu'en mars 1942. Mais déjà avant cette époque on était unanime à croire que les Soviets avaient fait moins de mal à l'Eglise et qu'ils étaient moins cruels persécuteurs que les Allemands, malgré le bon nombre de catholiques qu'il y avait dans l'administration et l'armée du Reich.

Archidiocèse de Wilno. — L'archidiocèse de Wilno ne fut occupé par les Allemands qu'en 1941, après deux ans de domination soviétique. Ce diocèse, sous l'administration de son archevêque Mgr Romuald Jalbrzykowski a eu, dans les vingt dernières années, un essor magnifique. Le nombre des catholiques y monta, grâce, en partie, aux conversions, de 1 200 000 à 1 485 000 ; celui des prêtres augmenta presque d'un tiers en arrivant à 550. Le nombre d'églises passa, en ce même temps, de 440 à 616. Le mal fait par les occupants russes (auxquels se sont joints des Lithuaniens) fut relativement grand. Les déportations vers la Russie atteignirent les prêtres d'une façon notable. On en déporta plusieurs dizaines. Les Congrégations furent plus éprouvées. Il y eut aussi des assassinats, mais ils furent plutôt sporadiques (tel, par exemple celui du P. Kulesza, de Druja). Après l'entrée des Allemands, la persécution devint plus intense. Les autorités allemandes firent des exécutions capitales parmi le clergé ; on fusilla entre autres le Rév. Hlebowicz, à Bobrujsk. Mais on se borna, au commencement, à la persécution « ordinaire ». Préparée de longue main, la « persécution totale » ne fut déclenchée par les Allemands qu'en 1942, et le coup fut porté subitement vers le milieu du mois de mars. L'archevêque fut arrêté le 13 mars et déporté au camp de Mariampol avec tout le personnel de l'archevêché. On emprisonna en même temps tous les chanoines du Chapitre (à l'exception des trois plus anciens), tous les professeurs de théologie de l'Université, les prêtres séculiers, ainsi que beaucoup de religieux et religieuses (1). Le Séminaire fut fermé, ainsi que beaucoup d'églises. On n'a pas encore les chiffres précis. Il semble pourtant que le nombre de prêtres laissés sur place et le nombre d'églises ouvertes a dépassé 10 pour 100.

Wilno est une ville où l'extermination des juifs, organisée par les Allemands, fut plus grande qu'ailleurs ; on parle de dizaine de mille juifs tués ou déportés.

★ ★ ★

La persécution en Pologne a commencé avec l'entrée des Allemands dans le pays. Provoquée par l'esprit de haine nationaliste, organisée et exécutée en vue de liquider l'Etat polonais, de soumettre d'une façon ou d'une autre son territoire et ses habitants à la domination et à la culture du grand Reich, cette persécution croît avec la résistance qu'elle rencontre. Les nazis se vengent et cruellement. Anéantir d'abord par tous les moyens (massacres, camps de concentration, famine, travaux forcés...) les Juifs polonais (de 3 millions et demi, il en reste, dit-on, un million) ; déporter ou faire disparaître les personnages importants ou influents de la vie politique, sociale, religieuse, culturelle (professeurs d'Université, écrivains, évêques et prêtres, magistrats, instituteurs, religieux). Tous les procédés sont employés. On commence par des envois massifs (plus de 2 millions et demi jusqu'au milieu de 1944) d'hommes, de femmes, de jeunes gens polonais dans le Reich pour des travaux forcés. Les opposants sont envoyés dans des camps de concentration (plus de 50 000) ou fusillés.

Les autorités allemandes se sont efforcées également d'émietter par tous les moyens les effectifs du clergé polonais, de réduire son influence tout en cherchant à l'utiliser en Pologne centrale dans des buts politiques contre les Soviets, le communisme et les Juifs.

D'après les renseignements sûrs, quoique encore fragmentaires, on peut dire qu'en janvier 1944 les pertes du clergé en Pologne représentaient environ 50 pour 100 par rapport à la situation d'avant-guerre. Ces pertes, inégalement réparties dans les diocèses polonais, furent surtout très élevées dans les territoires annexés au Reich. En plus des exécutions, il y eut les emprisonnements et l'envoi dans les camps de concentration de Pologne (Kazimierz, Biskupi, Oswiecim, Obra, Majdanek, etc.), et d'Allemagne (Gorna, Rypin, Stutthof, Dachau, Oranienbourg, Mauthausen, Buchenwald, etc.). A la fin de 1941, tout le clergé fut concentré à Dachau. D'après des informations récentes et de bonne source, il y a eu en Pologne, sans compter les évêques simplement éloignés de leurs sièges, au moins 7 évêques emprisonnés ou enfermés dans des camps de concentration : LL. EExc. NN. SS. Jalbrzykowski, archevêque de Wilno ; Fulman, évêque de Lublin ; Goral, son auxiliaire ; Jasinski, évêque de Lodz ; Tomczak, son auxiliaire ; Wetmanski, évêque auxiliaire de Plock ; Kozal, évêque auxiliaire de Wloclawek. On sait que S. Exc. Mgr Nowowiesjki, archevêque-évêque de Plock, est mort en prison.

Quant aux prêtres, sans parler de ceux qui furent simplement éloignés de leurs diocèses, il y en eut plusieurs milliers d'arrêtés, de surveillés, de déportés. Au moins 3 000 ont connu les camps de concentration et les prisons (1). Le nombre des tués se monte à plusieurs centaines sans qu'une statistique exacte puisse encore être établie. Si on prenait pour base le chiffre certain de 86 prêtres tués dans les deux diocèses de Poznan et de Gniezno (environ 9 pour 100), on obtiendrait ainsi pour la Pologne près de 1 000 prêtres tués ou morts dans des camps de concentration.

Le nombre des laïques tués, emprisonnés, déportés dans des camps de concentration pour un motif religieux est difficile à établir, même approximativement. On peut pourtant affirmer qu'il dépasse plusieurs milliers. Les personnalités catholiques ont été spécialement visées et ont souffert autant que le clergé.

Mais c'est surtout dans les sept diocèses incorporés au Reich que l'hitlérisme a révélé sa haine de l'Eglise : la vie catholique y a été écrasée. Tous les biens meubles et

(1) La plupart des religieuses furent emprisonnées pendant plus d'un mois. On les remit en liberté avec ordre de porter des vêtements civils, de ne pas retourner dans leurs couvents, de se présenter dans des bureaux de travail qui les dirigeaient généralement vers le Reich. Les séminaristes furent astreints à des travaux agricoles.

(1) Dans son discours au Sacré Collège, le 2 juin 1945, le Pape a dit : « ... A la première place (parmi les prêtres internés au camp de Dachau), pour le nombre et pour la rigueur des traitements subis, se trouvent les prêtres polonais. Entre 1940 et 1945, 2 800 ecclésiastiques et religieux étaient emprisonnés dans ce camp, dont un évêque qui y mourut du typhus. En avril dernier, il en restait seulement 816 sur 2 800. Tous les autres étaient morts à l'exception de trois ou quatre qui furent transférés dans un autre camp... »

Au témoignage de prêtres polonais revenus de Dachau, fin avril 1945, il y avait encore à cette date, environ 671 prêtres polonais dans le camp de concentration : plus de 700 prêtres polonais y sont morts.

immeubles ecclésiastiques ont été déclarés « propriété polonaise » et confisqués en vertu du décret du 28 septembre 1940. Tous les Séminaires, collèges et écoles polonais ont été fermés. Toute activité religieuse organisée interdite, ainsi que la prédication et même la confession en polonais ; toutes les publications religieuses furent aussi supprimées. Le recrutement du clergé fut lui aussi pratiquement arrêté. Or, il s'agit de régions où 90 pour 100 de la population est catholique et polonaise. Même les évêques allemands protestèrent contre cet état de choses odieux qui visait tout simplement à détruire le catholicisme en même temps que la race et la langue polonaises, et à établir l'ordre national-socialiste, radicalement antichrétien. La résistance et le courage de l'épiscopat, du clergé et des catholiques polonais ont été tout simplement héroïques.

QUESTIONS ACTUELLES

La victoire des nations alliées sur le front d'Europe (1)

Allocution radiodiffusée du roi George VI à l'Empire britannique (8. 5. 45)

Aujourd'hui, nous remercions Dieu pour cette grande délivrance. Parlant de la vieille capitale de notre Empire que la guerre a martelée, mais n'a jamais un instant abattue ou effrayée, parlant de Londres, je vous demande de vous joindre à moi en rendant ces actions de grâces.

L'Allemagne, qui a jeté toute l'Europe dans la guerre, a été finalement vaincue. En Extrême-Orient, nous avons toujours à lutter contre les Japonais, ennemis décidés et cruels. A cela, nous allons nous consacrer avec la plus grande résolution et toutes nos ressources. Mais nous pouvons enfin nous reposer un instant pour rendre grâces à Dieu.

Tout d'abord, pensons à ceux qui ne reviendront pas, à leur constance et leur courage dans la bataille, à leurs sacrifices et à leur endurance en face d'un ennemi sans merci. Pensons aux services rendus par les femmes qui, dans toutes les formations armées, ont donné leur vie. Nous sommes arrivés à la fin de nos malheurs, et ils ne sont pas avec nous au moment où nous nous réjouissons.

Saluons ensuite avec une fière gratitude la grande armée des vivants qui nous a menés à la victoire. Je ne puis louer chacun d'eux dans la mesure des services rendus, car, dans l'effort de guerre total, tous se sont conduits aussi noblement et tous se sont dévoués au but commun.

Hommes et femmes armés ou sans armes, vous vous êtes battus et vous avez lutté, et vous avez souffert au plus haut point. Nul ne sait cela mieux que moi, et, comme votre roi, je salue de tout cœur ceux qui ont porté les armes si vaillamment sur terre, sur mer et dans les airs, et tous les civils qui ont porté sans fléchir et sans se plaindre leurs nombreux fardeaux.

Nous savions qu'en nous défendant nous défendrions les libertés du monde entier. Notre cause n'était pas seulement celle de cette nation, de l'Empire et du Commonwealth, mais aussi celle de tous les pays où la liberté est chérie et où justice et liberté vont de pair. Dans les heures les plus sombres, nous savions que les peuples d'Europe asservis et isolés regardaient vers nous ; leur espoir était notre espoir, et leur confiance affermissait notre foi. Nous savions que, si nous avions échoué ou hésité, la dernière barrière s'opposant à une tyrannie mondiale aurait été brisée. Nous avons gardé notre foi en nous-mêmes et en les autres ; nous avons conservé notre foi et nos obligations envers nos grands alliés. Cette foi et cette union nous ont amenés à la victoire à travers des dangers qui, à l'époque, semblaient insurmontables.

Ainsi, prenons la résolution de remplir les tâches qui demeurent avec la même confiance en notre mission. Un dur travail nous attend pour restaurer notre propre pays après les ravages de la guerre et pour aider à restaurer la paix et la santé du monde ébranlé.

Ceci nous incombe à un moment où nous avons donné le meilleur de nous-mêmes, pendant cinq longues années, et où nous avons consacré notre cœur et notre esprit, nos nerfs et nos muscles à renverser la tyrannie nazie. Maintenant, fortifiés par notre succès, nous nous tournons vers le dernier ennemi qui nous reste. La reine et moi, nous connaissons les épreuves que vous avez endurées dans tout le Commonwealth et l'Empire. Nous sommes fiers d'avoir partagé avec vous quelques-unes d'entre elles, et nous savons que nous ferons face à l'avenir ensemble.

Il y a un grand réconfort à penser que les années sombres et dangereuses dans lesquelles les enfants de notre pays ont été élevés sont, grâce à Dieu, terminées à jamais.

Mais nous aurons échoué, et c'est en vain qu'un sang hardi aura coulé si la victoire qu'ils ont remportée ne conduit pas à une paix durable basée sur la justice et fondée sur la bonne volonté.

Tournons donc nos pensées vers ce but en ce jour de juste triomphe et de fier chagrin, et, demain, reprenons notre travail, résolus à ne rien faire qui ne soit pas digne de ceux qui sont morts pour nous, et à construire un monde tel qu'ils l'auraient désiré pour leurs enfants et pour les nôtres.

C'est là le devoir que l'honneur nous impose maintenant. A l'heure du danger, nous avons humblement remis notre cause aux mains de Dieu, et il a été notre force, notre bouclier. Remercions-le pour ses grâces et, à cette heure de victoire, laissons-nous, dans notre nouvelle tâche, guider par la même main puissante.

Discours de M. Winston Churchill, premier ministre britannique (8. 5. 45).

Hier matin, à 2 h. 41, au G. Q. G. du général Eisenhower, le général Jodl, représentant du haut commandement allemand et de l'amiral Dœnitz, chef désigné de l'Etat allemand, a signé la reddition sans conditions de toutes les forces terrestres, navales et aériennes allemandes en Europe aux forces expéditionnaires alliées et simultanément au haut commandement soviétique. Le général Bedell Smith, chef d'état-major général de l'armée des Etats-Unis, et le général François Sevez, ont signé le document au nom du S. H. A. E. F., et le général Susloparoff au nom du haut commandement russe.

Aujourd'hui, ce document sera ratifié et confirmé à Berlin, où le maréchal de l'Air Tedder, commandant suprême délégué des forces expéditionnaires alliées, et le général de Lattre de Tassigny, signeront au nom du général Eisenhower. Le maréchal Joukov signera pour le haut commandement soviétique. Les représentants allemands seront le maréchal von Keitel, chef du haut commandement, et les commandants en chef des forces terrestres, navales et aériennes. Les hostilités prendront fin officiellement à minuit une minute ce soir mardi 8 mai. Mais, pour sauver des vies, le « cessez le feu » a commencé à être sonné hier sur tout le front, et nos chères îles de la Manche doivent aussi être libérées aujourd'hui.

En certains endroits, les Allemands continuent à résister aux troupes russes. Mais si elles continuaient après minuit, elles se priveraient naturellement de la protection des lois de guerre et seraient attaquées de tous les côtés par les troupes alliées. Il n'est pas surprenant qu'avec la longueur du front et le grand désordre qui règne dans le camp ennemi les ordres du haut commandement allemand n'aient pas été exécutés partout, mais, à notre avis, avec les meilleurs conseils militaires dont nous disposons, ce n'est pas une raison suffisante pour ne pas communiquer au pays la reddition sans conditions qui nous a été communiquée par le général Eisenhower, et qui a déjà été signée à Reims, et cela ne devrait pas nous empêcher de considérer mercredi comme le jour de la victoire en Europe.

Aujourd'hui, nous pensons surtout à nous-mêmes; demain, nous rendrons un hommage particulier à nos héroïques camarades russes, dont le courage sur le champ de bataille a été l'une des plus belles contributions à la victoire générale.

La guerre allemande est donc terminée. Après des années de préparation intensive, l'Allemagne se jeta sur la Pologne au commencement de septembre 1939. En conformité avec notre garantie à la Pologne, et en

(1) Cf. le début de cet article dans *D. C.*, t. XLII, col. 423-431.

accord avec la République française, la Grande-Bretagne, les colonies britanniques et tout le Commonwealth, déclarèrent la guerre à la suite de cette vile agression.

Après que la courageuse France ait été abattue, nous, de notre île et de notre Empire, nous avons continué la lutte seuls pendant une année, jusqu'à ce que la puissance militaire de la Russie soviétique se joignît à nous. Ensuite vinrent la puissance et les ressources énormes des Etats-Unis. Finalement, ce fut presque le monde entier qui s'unit contre ces malfaiteurs qui sont maintenant à genoux devant nous.

Notre gratitude pour tous nos prestigieux Alliés nous remplit le cœur, dans cette île et dans l'Empire britannique tout entier.

Nous pouvons nous accorder une courte période de réjouissances, mais n'oublions pas un seul moment les travaux et les efforts qui nous attendent. Le Japon, avec toute sa traîtrise et son avidité, n'a pas été dompté. Le mal qu'il a fait à la Grande-Bretagne, aux Etats-Unis et aux autres pays, et ses horribles cruautés, demandent justice et châtiment.

Il faut maintenant consacrer toute notre force et toutes nos ressources à l'accomplissement de notre tâche chez nous et au dehors.

En avant, Grande-Bretagne ! Vive la cause de la liberté ! Dieu garde le roi !

Adresse du maréchal Staline au peuple soviétique (9. .5 45) (1).

Camarades, compatriotes, hommes et femmes,

Le grand jour de la victoire sur l'Allemagne est arrivé. L'Allemagne fasciste, mise à genoux par l'armée rouge et les troupes de nos Alliés, s'est déclarée vaincue et a capitulé sans condition.

Le 7 mai a été signé à Reims l'acte provisoire de capitulation. Le 8 mai, à Berlin, les représentants du haut commandement allemand ont signé, en présence des représentants du haut commandement des troupes alliées et du haut commandement des troupes soviétiques, l'acte définitif de capitulation dont l'exécution commença le 8 mai, à 24 heures.

Connaissant la nature perfide des dirigeants allemands qui considèrent les traités et les accords comme des chiffons de papier, nous n'avions pas de raison de les croire sur parole. Mais, en exécution de l'acte de capitulation, les troupes allemandes ont commencé depuis ce matin à déposer les armes et à se rendre en masse à nos troupes. Ce n'est plus un chiffon de papier. C'est la capitulation réelle des forces armées de l'Allemagne. Il est vrai que, dans certains secteurs de Tchécoslovaquie, un groupe de troupes allemandes refuse encore de capituler, mais j'espère que notre armée rouge parviendra à les ramener à la raison.

A présent, nous sommes pleinement fondés à déclarer que le jour historique de la débâcle définitive de l'Allemagne, le jour de la grande victoire de notre peuple sur l'impérialisme allemand, est arrivé. Les grands sacrifices que nous avons consentis au nom de la liberté et de l'indépendance de notre patrie, les privations et les souffrances incalculables éprouvées par notre peuple au cours de la guerre, le labeur intense à l'arrière et au front offert sur l'autel de la patrie sont couronnés par la victoire complète sur l'ennemi.

La lutte séculaire des peuples slaves pour leur existence et leur indépendance s'est terminée par la victoire sur les envahisseurs allemands et sur la tyrannie allemande. Désormais, le grand drapeau de la liberté des peuples et de la paix entre les peuples flottera sur l'Europe.

Il y a trois ans, Hitler déclarait publiquement qu'il se proposait de démembrer l'Union soviétique et d'en détacher le Caucase, l'Ukraine, la Biélorussie, les Pays baltes et d'autres régions. Il a déclaré ouvertement : « Nous anéantirons la Russie pour qu'elle ne puisse plus jamais se relever. » C'était il y a trois ans. Mais les idées insensées de Hitler n'ont pu se réaliser. Le cours de la guerre les a réduites à néant. En réalité, il s'est produit quelque chose de diamétralement opposé à ces imaginations hitlériennes. L'Allemagne est battue à plates coutures. Les troupes allemandes capitulent. L'Union soviétique célèbre la victoire, bien qu'elle ne se propose de démembrer ni d'anéantir l'Allemagne

Camarades, la grande guerre nationale s'est terminée par la victoire complète. La période de la guerre en Europe a pris fin. Une période de développement pacifique a commencé.

(1) Cf. *Nouvelles soviétiques*, 13. 5. 45.

Chers compatriotes, je vous félicite à l'occasion de la victoire.

Gloire à l'héroïque armée rouge qui a défendu l'indépendance de notre patrie, qui a remporté la victoire sur l'ennemi !

Gloire à notre grand peuple, peuple victorieux !

Gloire immortelle aux héros tombés dans les combats contre l'ennemi et qui ont sacrifié leur vie à la liberté et au bonheur de notre peuple !

★ ★ ★

Ordres du jour de la victoire.

Ordre du général de Gaulle aux armées françaises.

Voici le texte de l'ordre adressé aux armées de terre, de mer et de l'air par le général de Gaulle :

Au jour de la victoire, j'exprime aux armées de terre, de mer et de l'air la reconnaissance ardente de la France. Officiers, sous-officiers, soldats, marins, aviateurs, sous les ordres des chefs qui vous ont conduits à la gloire, vous venez d'achever comme il le fallait la plus cruelle guerre qu'ait jamais menée la France.

La terrible surprise et le désastre du début avaient paru d'abord anéantir nos armées. Mais la volonté de vaincre, l'amour de la patrie, le culte de la liberté les ont, jour après jour, ranimées, rassemblées, reformées à l'exemple et aux côtés des héroïques unités qui maintinrent sans relâche sur tous les champs de bataille, sur toutes les mers, dans tous les ciels l'honneur de nos drapeaux. En dépit de tout, les armées françaises, côte à côte avec celles de nos vaillants Alliés, ont vaincu en Erythrée, en Orient, en Libye, en Tunisie, en Italie, sur le sol de la France et au cœur de l'Allemagne !

A présent, si la capitulation de l'ennemi allemand met un terme aux batailles d'Europe, vous avez à accomplir de nouveaux et grands devoirs.

Vous avez encore à vaincre, côte à côte avec nos Alliés, l'ennemi japonais qui opprime notre Indochine et prétend dominer l'Asie. Vous avez à garantir la paix qui naîtra de la victoire, et dans laquelle notre pays va recouvrer et accroître sa puissance et sa grandeur.

Armées de terre, de mer et de l'air, gloire à vous, gloire à vos morts, gloire à vos longs efforts, à vos peines, à vos combats!

Au nom de la France que vous avez servie et continuerez de servir dans l'honneur et dans la discipline, au nom du gouvernement de la République, je salue vos drapeaux, vos pavillons, vos étendards.

Vive la France!

Ordre du général Eisenhower, commandant suprême des forces expéditionnaires alliées (8 mai 1945).

Hommes et femmes des forces expéditionnaires alliées :

La croisade pour laquelle nous nous sommes embarqués au début de l'été 1944 a atteint sa glorieuse conclusion. J'ai le rare privilège, au nom de toutes les nations représentées dans ce théâtre de guerre, de louer chacun d'entre vous pour votre devoir que vous avez vaillamment accompli. Bien que ces mots soient faibles, ils viennent du fond de mon cœur qui déborde d'orgueil pour votre loyal service et d'admiration pour vous en tant que guerriers.

Vos exploits sur mer, dans l'air et au sol, et dans la campagne de ravitaillement, ont étonné le monde. Même avant la semaine finale du conflit, vous aviez mis 5 millions d'ennemis pour toujours hors de combat.

Vous avez accompli tout naturellement des tâches militaires tellement difficiles qu'elles étaient regardées comme impossibles à réaliser par les incrédules. Vous avez plongé dans la confusion, de fait, et anéanti votre ennemi qui vous résistait sauvagement.

Sur la route de la victoire, vous avez enduré chaque privation et inconfort et avez surmonté chaque obstacle que l'ingéniosité et le désespoir avaient placé sur votre route. Vous n'avez pas cessé, jusqu'à ce que votre front ait été fermement joint avec la grande armée rouge venant de l'Est et d'autres forces alliées venant du Sud. La victoire la plus complète a été atteinte en Europe. Travaillant et combattant ensemble en une association unique et indestructible, vous avez atteint la perfection dans l'unification de la puissance aérienne, terrestre et navale qui servira de modèle à notre siècle.

La route que vous avez parcourue sur des centaines de kilomètres est marquée par les tombeaux de ceux qui furent vos compagnons d'armes. Vous avez exigé d'eux le sacrifice suprême; le sang de nombreuses nations — américaine, britannique, canadienne, française, polonaise et d'autres — vous a aidé à remporter la victoire.

Chacun de ceux qui sont tombés est mort en tant que membre de l'équipe à laquelle vous appartenez, vous qui êtes liés par un amour commun de la liberté et le refus de vous soumettre à l'esclavage.

Nul monument de pierre, nul mémorial de quelque ampleur fût-il, ne pourrait exprimer aussi bien votre respect et votre vénération pour leur sacrifice que la perpétuation de l'esprit de camaraderie au nom duquel ils sont morts.

Au moment où nous célébrons la victoire en Europe, rappelons-nous que nos problèmes communs dans l'avenir proche et lointain peuvent être résolus du mieux possible si nous appliquons les mêmes conceptions de coopération et de dévouement à la cause de la liberté humaine qui ont fait de ces forces expéditionnaires une machine puissante de destruction méritée. Ne prenons pas parti dans ces querelles sans profit où s'engageront inévitablement d'autres hommes sur le point de savoir quel pays, quelle arme a gagné la guerre en Europe.

Chaque homme, chaque femme, de chaque nation ici représentée, a servi selon ses capacités, et les efforts de chacun ont contribué au résultat final.

C'est cela dont nous nous souviendrons; en agissant ainsi, nous reverrons chacun des tombeaux respectés et nous apporterons le réconfort à ceux qu'aimaient les camarades qui n'ont pas pu vivre pour voir ce jour.

★ ★ ★

Messages échangés entre les chefs d'Etat alliés

Des messages de félicitations ont été échangés, le mercredi 9 mai, entre le général de Gaulle et les chefs d'Etat alliés. En plus des télégrammes que nous reproduisons ci-après, signalons ceux du maréchal Tchang-Kaï-Chek, de S. M. la reine de Hollande, de M. Benès, président du gouvernement provisoire de la République tchécoslovaque ; du prince régent de Belgique, de Mgr Damaskinos, régent de Grèce ; de la grande-duchesse du Luxembourg, du président de la République polonaise, du roi de Norvège, des présidents de la République du Brésil et de la République syrienne.

Message du roi George VI au général de Gaulle (8 mai 1945).

Bien que la victoire finale soit encore à venir, le supplice de l'Europe est fini. Les forces armées et les populations civiles de France ont pris une part notable au renversement de l'agresseur allemand, les unes par leurs efforts héroïques dans la bataille, les autres par l'esprit indomptable qu'elles ont maintenu pendant les années amères de l'occupation.

Nous nous trouvons en face de nombreux problèmes difficiles, et beaucoup d'abnégation et de souffrances devront être supportées avant que mon pays, le vôtre et les autres nations alliées de l'Europe jouissent pleinement des fruits de la victoire.

Mais nous ferons face à l'avenir ensemble, avec une détermination et une confiance fortifiées par la conscience que les liens qui nous unissent ont été noués plus étroitement encore que jamais par des années de souffrances et d'efforts communs.

Le général de Gaulle a envoyé au roi George VI le télégramme suivant :

En ce jour de la victoire commune en Europe, je désire exprimer à Votre Majesté les sentiments de profonde amitié et de vive admiration que la France et l'Empire français portent à la Grande-Bretagne, aux Dominions et à tout l'Empire britannique.

La nation française salue les héros britanniques tombés en si grand nombre depuis le début jusqu'à la fin de cette guerre de trente ans et dont beaucoup sont ensevelis dans la terre française.

En 1939 comme en 1914, c'est ensemble que nous avons tiré l'épée contre l'ennemi qui attentait à la liberté de l'Europe et à celle du monde. En 1945 comme en 1918, c'est ensemble que nous avons vaincu. Maintenant c'est ensemble que nous allons poursuivre la lutte en Extrême-Orient jusqu'à la défaite des adversaires. Puissions-nous désormais rester étroitement unis pour les œuvres difficiles de la paix.

Je prie Votre Majesté d'accepter les vœux que je forme pour sa personne et de faire agréer à Sa Majesté la Reine mes hommages très respectueux.

Message du président Harry Truman, président des Etats-Unis, au général de Gaulle (9 mai 1945).

Les forces d'agression des barbares nazis ont maintenant été contraintes par les armées alliées à se rendre sans condition ; c'est le moment qui convient pour adresser, par votre intermédiaire, les félicitations de l'Amérique au peuple français à l'occasion de sa libération définitive de l'oppression qu'il a subie pendant si longtemps avec un très grand courage.

Je désire également vous adresser l'expression de notre très haute estime pour la contribution apportée par les vaillants soldats de France à la victoire alliée.

Le général de Gaulle a répondu en ces termes au président Truman :

En ce jour de la victoire, la France adresse au peuple des Etats-Unis le témoignage de son ardente amitié. Je vous serais reconnaissant de le lui transmettre.

Nous n'oublierons jamais que le salut de l'Europe a été dû, pour une très large part, aux héroïques et puissantes armées américaines.

Message du général de Gaulle au maréchal Staline.

Au moment où cette longue guerre contre l'Allemagne s'achève par une victoire générale, je vous prie, Monsieur le maréchal, de transmettre à votre peuple et à votre armée les sentiments de joie et de profond attachement de la France envers son héroïque et puissant Allié. Vous avez fait de l'U. R. S. S. l'un des éléments essentiels de la lutte contre les Etats oppresseurs, et c'est pourquoi la victoire a pu être obtenue. La grande Russie, et vous personnellement, avez mérité la gratitude de toute l'Europe, qui ne peut vivre et fleurir que dans la liberté.

Le maréchal Staline a répondu :

Je vous prie, Monsieur le président, d'agréer mes sincères remerciements pour vos amicales félicitations sur la conclusion victorieuse de la guerre. J'y joins mes congratulations et mes meilleurs vœux pour vous-même et le peuple français, qui avez joué votre rôle dans le triomphe sur l'ennemi commun.

Télégramme du général de Gaulle à M. Winston Churchill, premier ministre de Grande-Bretagne.

Au moment où le canon cesse de tonner sur l'Europe, je tiens à vous adresser ma pensée fidèle d'amitié et d'admiration. Ce qui a été fait ne l'aurait pas été sans vous. Je suis sûr de rencontrer votre espérance en souhaitant ardemment que nos deux vieux et grands peuples marchent ensemble en avant dans la paix féconde et glorieuse.

M. Churchill a répondu au général de Gaulle par le message suivant (10 mai 1945) :

Je vous remercie pour votre cordial message. Bien que nous ayons eu des hauts et des bas, je n'ai pourtant pas oublié le jour où, à Tours, vous croisant au milieu d'une foule attristée, j'ai dit, en présence de plusieurs personnes : « Voici l'homme choisi par le destin. » Je vous vois maintenant à la tête de la France ; vous représentez mieux que n'importe quel autre homme connu la volonté de la France de vivre et sa détermination à recouvrer sa grandeur.

La France a déclaré la guerre à la tyrannie de Hitler, au moment où, tout comme l'Angleterre, elle n'était pas sûre de pouvoir dominer par les armes son ennemi mortel.

Depuis, de puissantes forces se sont mises en ligne dans la bataille.

A présent, après tout ce qui est arrivé, nous sommes unis dans la victoire.

Comme vous me l'avez souvent entendu dire, la Grande-Bretagne désire que la France demeure sur le front de bataille des nations libres et que l'armée française puisse, par sa grandeur et sa valeur, soutenir les

gloires militaires du passé ; même dans ces périodes du passé dans lesquelles nos deux pays n'ont pas toujours été dans l'accord le plus complet.

Vive la France !

Message du général de Gaulle au president de la République polonaise.

La résistance héroïque du peuple polonais, la lutte des soldats, des aviateurs et des marins polonais sur tous les fronts d'Europe et d'Afrique, depuis le premier juqu'au dernier jour de guerre, renforcent encore les liens traditionnels d'amitié entre la France et la Pologne. J'adresse à Votre Excellence tous mes meilleurs vœux.

★ ★ ★

Les membres du gouvernement se sont réunis en Conseil des ministres le 8 mai, à 10 heures, sous la présidence du général de Gaulle.

Le général de Gaulle a fait connaître au gouvernement les circonstances dans lesquelles est intervenue la capitulation allemande, ainsi que les termes de cette capitulation. A la suite de cet exposé, M. Jeanneney, ministre d'Etat, a exprimé les sentiments de respect, d'admiration et de reconnaissance que le gouvernement et la nation portent au chef, grâce auquel la France est restée dans la guerre depuis le 18 juin 1940, a participé aux opérations, et se trouve maintenant associée à la victoire commune. A ce moment, les membres du gouvernement se sont levés pour témoigner leur admiration au général de Gaulle, président du gouvernement.

★ ★ ★

En France, l'annonce de la capitulation allemande a été saluée avec enthousiasme. Dans les villes et villages de nombreux cortèges et des cérémonies d'action de grâces dans les églises ont marqué la fin des hostilités en Europe.

A Paris, un programme avait été élaboré, mais les manifestations furent surtout populaires et spontanées, dès le 7 mai au soir.

Le 8 mai, à 15 heures, les sirènes ont mugi longuement pendant que les cloches de toutes les églises sonnaient à toute volée.

Des haut-parleurs répartis dans les principaux endroits retransmirent les discours des chefs d'Etat annonçant officiellement la fin de la guerre en Europe.

Le président du gouvernement s'est rendu, le 9 mai, à 10 heures, à Notre-Dame, pour assister à un *Te Deum* chanté à l'occasion de la victoire. Le général de Gaulle a été reçu par S. Em. le cardinal Suhard, archevêque de Paris, et le Chapitre de la cathédrale. A cette cérémonie assistaient les membres du gouvernement, le corps diplomatique et de nombreuses personnalités civiles et militaires.

A l'issue du *Te Deum*, les hymnes alliés ont été exécutés par la musique de la garde républicaine, en présence du général de Gaulle et de l'archevêque de Paris qui se tenaient sur le parvis. La foule massée sur la place fit une vibrante ovation au général.

La victoire sur l'Allemagne hitlérienne a été célébrée, le mardi soir 15 mai 1945, par l'Assemblée consultative réunie en séance exceptionnelle d'un jour. Le Palais du Luxembourg, ainsi que la salle des séances, avaient reçu pour la circonstance une belle et sobre décoration. M. Félix Gouin, président de l'Assemblée consultative, ouvrit la séance par une allocution, au cours de laquelle il fit acclamer le général de Gaulle, les armées alliées et les Nations Unies. Après lui, M. Monnerville, président de la Commission de la France d'outre-mer, glorifia, au nom de cette France, l'empire, « sans lequel la métropole ne serait aujourd'hui qu'un pays libéré, alors que, grâce à lui, elle est un pays vainqueur », ainsi que l'armée d'Afrique et les volontaires des colonies. Mme Péri, déléguée à l'Assemblée consultative, parla au nom des femmes de France dont elle dégagea, en grands traits, le rôle dans la guerre et la volonté d'aller de l'avant avec les hommes dans la reconstruction du monde.

Au nom du Conseil national de la Résistance, son président, M. Louis Saillant, rappela la naissance, l'œuvre, la charte de la Résistance ; cette dernière a été sensible à l'hommage que lui ont rendu le général Eisenhower, le général de Gaulle, mais elle veut maintenant travailler au relèvement de la nation et à la paix du monde.

Salué par une formidable ovation, le général de Gaulle monte à la tribune d'où, le 11 novembre 1918, Georges Clemenceau avait annoncé la capitulation de l'Allemagne. Avec son éloquence sobre mais directe, il indiqua que la victoire est aux dimensions de la guerre, c'est-à-dire totale. Il évoque l'attitude de la France en 1939, puis la lutte menée depuis Londres, après juin 1940, pour maintenir la nation dans la guerre, la participation militaire au combat avec les nations alliées qui lui vaut d'être présente à la victoire. En termes magnifiques, il célèbre le sacrifice de nos morts. Le terme de la guerre n'est pas un aboutissement. Pour la IVe République, il n'est qu'un point de départ. En avant pour l'immense devoir de travail, d'unité, de rénovation. Debout, l'Assemblée applaudit unanimement le général de Gaulle et entonne *la Marseillaise* (1).

Les subventions à l'enseignement libre devant l'Assemblée consultative (28 mars 1945) (2)

Discours du R. P. Philippe.

Le R. P. Philippe, provincial des Carmes, délégué à l'Assemblée consultative (Front national), rappelle d'abord que l'établissement libre (3) qu'il dirige fut le premier à être brutalement fermé et mis sous scellés par la Gestapo : il avait commis le crime d'abriter des enfants israélites et des professeurs réfractaires. Il affirme ensuite qu'avec le Conseil national de la Résistance, il souhaite les réformes de structure dans l'éducation nationale. Voulant rester fidèle aux conclusions de la Commission nationale qu'il a votées (4), il n'abordera pas le fond du débat. Il tient

---

(1) Cf. *Journal Officiel*, « Débats de l'Assemblée consultative provisoire » (16. 5. 45).

(2) Cf. *D. C.*, t. XLII, col. 395-402, le début de cet article.

(3) Il s'agit du célèbre collège d'Avon, dans la Seine-et-Marne, fondé en 1936 par le R. P. Thierry d'Argenlieu, devenu provincial des Carmes qui, sous l'uniforme d'officier de marine, fut un des tout premiers compagnons du général de Gaulle en juin 1940 et qui est, aujourd'hui, le vice-amiral Thierry d'Argenlieu, chancelier de l'Ordre de la libération.

(4) Voici le texte de la motion présentée par M. Francis Perrin, président de la Commission de l'éducation nationale:

« La Commission de l'éducation nationale, à l'occasion de la discussion du budget du ministère de l'Education nationale comportant un crédit pour subvention aux écoles primaires privées, est d'avis :

1° Que les subventions accordées aux établissements primaires d'enseignement privé cessent au plus tard à la fin de l'année scolaire 1944-1945 ;

2° Que la nullité de la législation de l'autorité de fait se disant gouvernement de l'Etat français, relative à l'aide financière des personnes morales de droit public aux établissements d'enseignement privé, soit expressément constatée au plus tard à la même date ;

3° Que le gouvernement demande, au début de la prochaine session, un avis de l'Assemblée consultative sur

cependant à souligner que le rapporteur, M. Cogniot, n'ayant pas l'esprit catholique et n'ayant pas pris soin de définir sa propre liberté en en définissant les exigençes et les conditions, a commis plusieurs erreurs sur la doctrine catholique en matière d'enseignement et de tolérance.

Dans la question des subventions aux écoles privées, il ne s'agit pas, remarque le R. P. Philippe, de prolonger Vichy pour le plaisir de prolonger Vichy (1) ; il s'agit « du problème de l'enseignement primaire privé catholique qui est inscrit dans les faits d'une manière urgente et grave ». Il l'était déjà avant 1939. La situation précaire de cet enseignement était connue du président Daladier qui, le 2 mars 1940, faisait répondre au cardinal Liénart, évêque de Lille, par le ministère de l'Education nationale, que « la nécessité de prendre des mesures pour permettre le fonctionnement de l'enseignement privé pendant la période des hostilités n'avait pas échappé à son attention... »

— Or, continue le R. P. Philippe, ce qui était déjà vrai sous la III[e] République, en 1939-1940, l'était encore beaucoup plus sous le gouvernement provisoire de la République française en 1944 et le reste en 1945, parce que le niveau du coût de la vie a été chaque jour croissant, vous le savez, de 1939 à 1945.

Problème des salaires ? Il n'y a aucune parité entre le niveau économique de 1939 et celui de 1945, et c'est de là, encore une fois, que vient toute l'acuité du problème immédiat.

L'effectif de nos écoles primaires catholiques n'a pas passé, comme je l'ai entendu dire, de 500 000 élèves à un million, de 1939 à 1944. C'est faux. Le nombre des élèves est passé exactement de 995 200, me dit-on, à 1 058 000, soit une augmentation de 63 000 et non pas de 500 000 ; et encore, de ces 63 000 faut-il défalquer les milliers de réfugiés alsaciens et lorrains conduits au centre du pays par les malheurs de l'invasion.

Schématiquement, pour un million d'élèves, nous avons aujourd'hui, en nombre rond, un milliard environ de déficit annuel. Les subventions accordées par le gouvernement de Vichy s'élevaient à 490 millions de francs.

Objectivement parlant, elles étaient déjà insuffisantes en 1943-1944, où il aurait fallu quelques 610 millions, mais Pierre Laval, et je m'en félicite, avait refusé toute augmentation en disant — le mot est historique et vous me permettrez de ne pas le rapporter ici dans toute sa crudité : — « Les curés m'em...bêtent ; ils torpillent ma politique par la résistance, ils n'auront rien de plus. »

Et c'est un fait que notre enseignement libre peut être fier de sa résistance sur l'ensemble du territoire. (*Très bien ! très bien !*)

De quoi s'agit-il maintenant ? S'agit-il d'augmenter ce crédit insuffisant ? Vous sourirez peut-être de ma candeur, mais je ne suis pas un politicien et je déclare que, dans un esprit de conciliation, je fais le sacrifice de ne pas vous demander cette augmentation. (*Sourires.*)

S'agit-il de vous prononcer sur une question de principe, de vous prononcer pour le principe de crédits à l'enseignement libre ? Absolument pas.

S'agit-il de vous prononcer contre le principe de la légalité républicaine du 30 octobre 1886 ? Absolument pas, et je m'en explique.

Qu'on le veuille ou non, la légalité de 1939 souffre, en fait, en bien des domaines, autant d'exceptions qu'en impose la force majeure des circonstances.

Cette Assemblée consultative provisoire, siégeant au Luxembourg, en est la preuve évidente. Nous n'avons pas été désignés par le suffrage universel. Nous sommes juridiquement sous un régime gouvernemental d'origine et de type insurrectionnels.

Du point de vue scolaire qui nous occupe, sommes-nous, oui ou non, dans un cas de force majeure en ce qui concerne les crédits provisoires pour l'année en cours ? Je réponds par l'affirmative.

En effet, dans la mesure même où vous refuseriez, dès demain, en pleine année scolaire, aux écoles primaires privées, l'aide financière qui leur est, en fait, d'autant plus indispensable qu'elle est déjà inadéquate à leur déficit global et qu'elle implique un très gros effort parallèle de la générosité privée, laquelle est à bout de forces dans un pays appauvri, vous seriez responsables de trois conséquences.

Tout d'abord, vous risqueriez de mettre à la rue des milliers d'élèves, pour ne pas dire plus, au cours du troisième trimestre scolaire et vous porteriez une très grave atteinte à la situation déjà très précaire de leurs maîtres, dont beaucoup ont charge de famille.

Là aussi il y a des conséquences douloureuses, du fait de la guerre et des déportations, alors surtout qu'un statut amiable n'est pas encore intervenu pour régulariser la situation tant des élèves que des maîtres et qu'il ne peut pas intervenir en huit jours.

En second lieu, on ne détruit que ce qu'on remplace, disait Auguste Comte. Vous mettriez soudainement le gouvernement provisoire devant le choix suivant : ou laisser les enfants sans scolarité ou accorder pratiquement, sous une forme ou sous une autre, les modestes crédits que vous refusez, ou assurer la scolarité de ces enfants de France par la laïcisation immédiate et forcée.

Cette dernière mesure comporterait un triple inconvénient : provoquer une grande effervescence dans plusieurs régions de France, entraîner la création d'urgence d'une administration et d'une organisation nouvelles en cours et presque en fin d'année scolaire, imposer ainsi à l'Etat des charges au moins deux ou trois fois plus fortes que celles que représente l'octroi de crédits partiellement complémentaires venant en aide à l'effort privé pour assurer des traitements moins élevés que les traitements officiels.

Vous trouverez que je fais du paradoxe ; je crois n'en pas faire en disant que l'école libre rapporte à l'Etat beaucoup plus qu'elle ne lui demande.

Enfin, troisièmement, il y a plus grave encore : vous risqueriez de compromettre ce que le Conseil national de la Résistance, par un vœu en date du 8 mars courant, ce que la Commission présidée si objectivement par M. André Philip, ce que la Commission de l'Education nationale, qui est présidée aussi objectivement par M. Francis Perrin et est unanime à rejeter l'échéance du 1[er] avril pour la cessation des crédits en cours, se sont toujours efforcés de sauvegarder, à savoir, en rejetant le régime de Vichy, la possibilité d'une entente amiable, sous le signe de la Résistance, pour le temps qui nous sépare encore de l'Assemblée constituante.

Mesdames, Messieurs, il faut que vous le sachiez : au mois d'octobre prochain, ce sont quelque 8 000 écoles, quelque 600 000 élèves, dont 30 000 pour la région parisienne, que l'enseignement libre ne pourra plus entretenir à ses propres frais. Aussi, je vous demande de prolonger l'attribution de ces modestes crédits au delà de la date fatidique du 1[er] avril pour donner encore à tous le temps de réfléchir, dans la paix des esprits et des cœurs.

Dans la mesure où je n'aurais pas satisfaction, je garderais la consolation d'avoir élevé la voix, avec modération je crois, en toute loyauté, en toute netteté, au nom de la justice, sur un sujet délicat, et je dégagerais ma responsabilité des conséquences que pourrait avoir le refus qui me serait opposé. [...]

Après M. Jean Debiesse, partisan de la suppression des subventions et d'une nouvelle école nationale unique où on pourra accepter les professeurs de l'enseignement libre et subventionner les œuvres postscolaires qui pourront donner une éducation religieuse, M. André Colin, au nom du Mouvement républicain populaire, remarque qu'il ne s'agit pas dans le débat du principe de la liberté d'enseignement, ni de défendre le régime des subventions et la législation de Vichy, mais de prévoir une période de liquidation des subventions, car ce n'est pas d'ici au 1[er] avril (date réclamée par la Commission des Finances), en trois jours, que l'Etat pourra prendre en charge les effectifs (un cinquième des élèves de l'enseignement primaire) des écoles libres primaires. Des raisons sociales (respect des institutions libres, des familles, de l'unité du pays et de l'unité

---

les rapports qui pourront être établis provisoirement entre l'Etat et l'enseignement privé.

Enfin, ayant adopté cette motion, notre Commission a estimé à l'unanimité qu'il était préférable, pour mieux sauvegarder les droits de l'Assemblée, de ne pas discuter avant la fin de la session actuelle les mesures provisoires que le gouvernement estimerait devoir envisager dans la situation de fait que créera le retour à la légalité républicaine ; elle considère qu'une étude réfléchie de telles mesures serait nécessaire et qu'un débat hâtif et tronqué risquerait, tout en informant incomplètement le gouvernement, de lui donner la tentation de prendre une ordonnance sans demander explicitement l'avis de l'Assemblée, ce que notre Commission estimerait absolument inacceptable. »

(1) Le R. P. Philippe faisait partie de l'assemblée des supérieurs religieux de la zone occupée qui a refusé d'accepter en fait le statut des Congrégations proposé par le gouvernement de Vichy.

de la Résistance) imposent le maintien des subventions pendant la période de liquidation.

M. Robert Verdier, porte-parole du groupe socialiste, expose que la laïcité, les lois laïques, l'école laïque ne sont pas des armes de combat, mais des fondements du régime républicain, des mesures d'unité nationale. Par des actes précis, le gouvernement doit s'engager à rétablir la législation républicaine en matière scolaire.

Durant la séance de nuit, M. Robert Pimienta (Fédération républicaine), au nom de l'unité de la Résistance, demande la reconduction, jusqu'à la fin de l'année scolaire, des crédits alloués aux écoles libres. Pour M. Hamon, l'école laïque n'est pas seulement l'école de la tolérance, mais l'école qui donne un enseignement capable de faire l'union des caractères de tous les jeunes Français, catholiques ou non. A l'avenir, les enfants des écoles privées viendront vers l'école laïque, qui assurera le respect de toutes les convictions religieuses. Ainsi, peu à peu, faute d'effectifs, les écoles privées disparaîtront. M. Capitant est amené à dire que le gouvernement va bientôt rétablir la légalité républicaine, mais il a besoin de crédits de liquidation pour éviter la fermeture brutale des écoles libres avant la fin de l'année scolaire : pour la période du 1er octobre 1944 au 1er octobre 1945, le crédit est de 490 millions de francs.

M. Albert Bayet (*Franc-Tireur*), puis M. Wallon (*Front National*), demeurent hostiles à toute reconduction de crédits, héritage de Vichy. M. Bayet dit que pendant quatre ans, l'école laïque a subi toutes espèces de persécution (fermeture d'écoles, dissolution de la Ligue de l'enseignement, accusation d'insuffisance de la morale laïque, etc.). Dans la Résistance, nous avons trouvé nos camarades catholiques ; mais, dit M. Bayet, les évêques ont été un peu partout déficients... Nous avons décidé de renoncer au monopole si les catholiques renoncent aux subventions ; de faire une trêve sans vainqueur ni vaincu par le retour à la législation de 1939. Aujourd'hui, il n'y a pas autre chose à faire, estime M. Bayet, et il y a suffisamment de locaux et d'institutrices pour recevoir, même en cours d'année scolaire, les enfants des écoles libres qui devront fermer par suite de la suppression des subventions. Pas de crédits de liquidation ; il faut voter le texte de la Commission des Finances...

MM. Louis Marin et Eugène Petit (Mouvement de la Libération nationale) réclament le maintien des subventions, l'un au nom de la liberté d'enseignement, l'autre pour éviter de diviser le pays à la veille des élections.

Dernier orateur inscrit, M. Maurice Schumann (*France combattante*) donne connaissance à l'Assemblée d'une lettre que le P. Philippe a reçue du cardinal Liénart : ce dernier y affirme que le maintien des subventions cette année est une question vitale pour l'enseignement libre. Ensuite, citant une phrase écrite dans *l'Humanité*, le 31 janvier 1945, par M. Cogniot, à propos du statut de la presse : « Une liberté privée des moyens matériels de s'exercer est un leurre », il affirme que cette phrase doit dominer le débat : on proclame la liberté d'enseignement en droit : en fait on l'étouffe, en laissant sous le pouvoir de l'argent, en laissant aux riches les moyens de l'exercer pour en priver les pauvres. Les crédits de liquidation permettront de chercher une solution fraternelle et unanime du problème de l'enseignement.

Le vote de l'Assemblée.

Un amendement, proposé par MM. Gaston Tessier, Avinin, Boulet et le R. P. Philippe, tendant à rétablir pour les établissements libres d'enseignement supérieur (chap. 296) le crédit de 3 729 000 francs, ramené par la Commission des Finances à 1 279 000 francs, est défendu par M. Gaston Tessier à la tribune. Le gouvernement le repousse, acceptant les chiffres de la Commission. Alors l'amendement est retiré et les crédits réduits sont votés. Sur le chapitre 297 *bis* « Subventions aux établissements privés du premier degré », les auteurs de l'amendement précédent en présentent un autre tendant à reprendre le chiffre proposé par le gouvernement, 490 millions, et à rejeter celui de 326 millions, de la Commission des Finances. L'atmosphère est assez houleuse. Plusieurs députés MM. Poimbœuf, Robert Pimienta, Verdier, Eugène Petit, expliquent leur vote.

Le dépouillement du scrutin public à la tribune, vers minuit, donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 176. Pour l'adoption de l'amendement (donc pour les subventions de 490 millions aux établissements privés du premier degré) : 48 voix. Contre l'amendement (donc pour le chiffre proposé par la Commission des Finances) : 128 voix. Il y a eu plus de 50 abstentions (1).

Un amendement transactionnel de M. Eugène Petit, tendant à augmenter de 44 millions le crédit proposé par la Commission, donc à le porter à 370 millions, octroyant ainsi les subventions jusqu'à la fin de juin, est déclaré par un vote à mains levées de l'Assemblée irrecevable.

L'Assemblée vote ensuite le chapitre 303, donnant 10 912 500 francs de subventions aux écoles techniques privées reconnues par l'Etat. La séance prit fin à 2 h. 15 du matin.

Par son vote sur l'amendement Tessier, l'Assemblée consultative provisoire, accueillant la proposition de la Commission des Finances, invitait le gouvernement à supprimer, à partir du 1er avril 1945, les subventions accordées aux divers établissements d'enseignement libre par le gouvernement de Vichy. Quelques jours plus tard, le gouvernement maintenait ces subventions jusqu'au 15 juillet, afin que les écoles privées ne soient pas obligées, faute de crédits, de fermer leurs portes avant la fin de l'année scolaire. Cette décision frustrait les professeurs libres d'une partie de leur traitement (2). Les journaux des divers partis (communiste, socialiste, etc.), opposés à la prolongation des

---

(1) Cf. *J. O., Débats de l'Assemblée consultative provisoire* (29. 3. 45), p. 880, les noms des députés qui se sont abstenus, qui ont voté pour ou contre l'amendement Tessier.

(2) *M. le chanoine N. Lemonnier, président de la Fédération nationale des Syndicats diocésains de l'enseignement libre, a envoyé, au nom de la Fédération, l'adresse suivante à M. le ministre de l'Education nationale :*

Le Conseil de la Fédération nationale des Syndicats diocésains de l'enseignemnt libre, représentant 73 Syndicats et 23 000 membres, réuni le 31 mai 1945 au siège social, 14 *bis*, rue d'Assas, à Paris,

Après avoir examiné la situation dans laquelle se trouve l'enseignement libre en raison de la campagne entreprise par certains partis politiques contre la liberté d'enseignement, estimant que, cette liberté ayant été déclarée un des principes fondamentaux de la République, l'enseignement libre, ainsi que le déclarait au Sénat un rapporteur du budget de l'Education nationale de la IIIe République, « n'est pas un adversaire qu'il faut abattre, mais un auxiliaire qu'il faut encourager et aider » ;

Considérant que le fait d'avoir supprimé les subventions à la date du 15 juillet 1945 a pour effet de priver d'une partie de leur traitement les instituteurs et les institutrices pendant une période de deux mois et demi,

Que le défaut de subvention ou de toute aide équivalente rendra, par la suite, impossible l'existence de certaines écoles et interdira en fait l'exercice de leur profession à de nombreux maîtres, ce qui, selon l'expression d'un instituteur libre revenu de captivité, constituerait un véritable déni de justice,

Proteste contre une campagne que rien ne justifie, les membres de l'enseignement libre ayant accompli leur devoir de bons Français, aussi bien que quiconque, durant les années d'occupation,

Demande au gouvernement, conformément à la circulaire du 13 novembre 1944, de maintenir jusqu'au 30 septembre les subventions de l'année en cours,

Réclame avec insistance que les pouvoirs publics reconsidèrent le problème et donnent à l'enseignement libre un statut qui lui assure la reconnaissance et l'aide matérielle de l'Etat, qui tienne compte des droits sacrés de la famille en matière d'enseignement et garantisse aux maîtres une situation sociale digne de leur profession.

subventions, reprochèrent au gouvernement de n'avoir pas tenu compte du vote « consultatif » de l'Assemblée (1).

★ ★ ★

A la suite d'un débat sans grandeur et d'un vote dominé par les passions sectaires, partisanes et politiques, la question de l'existence de l'école libre se trouve posée, et, hélas ! sur le terrain politique. La suppression des subventions scolaires a provoqué, et non sans raison, une vive émotion chez les parents et les catholiques. S. Exc. Mgr Richaud, évêque de Laval, dans une lettre à ses diocésains (avril 1945), examine l'ensemble du problème scolaire. A propos du vote de l'Assemblée, il s'exprime ainsi :

[...] Nous ne voulons voir dans la récente mesure qu'un acte provisoire, puisqu'il appartient au Parlement définitif de prendre au nom de la nation une décision à ce sujet. Dans l'intervalle — s'il doit se prolonger, — la situation de nos écoles libres sera en grave péril. Là encore, nous pensons qu'une autre solution pourra être envisagée, même par le gouvernement provisoire. Le régime des subventions n'était qu'un expédient pour permettre de faire face à une situation de fait, intéressant le cinquième de la population scolaire de France et une classe respectable d'instituteurs et d'institutrices. Il était loin de correspondre aux vœux des catholiques. Le système de l'aide directe aux familles eût été plus conforme à leurs désirs et aurait débarrassé de multiples soucis administratifs les curés et les directions diocésaines de l'enseignement. Souhaitons qu'un procédé transitoire, puis définitif, soit trouvé pour mettre fin à un malaise regrettable au moment où l'union des esprits est si nécessaire pour l'élaboration d'une France nouvelle et forte. [...]

★ ★ ★

Les subventions aux écoles primaires privées étant supprimées à partir du 15 juillet 1945, les sommes inscrites au budget à ce titre ne s'élèvent qu'à 388 millions. Comme l'enseignement privé reçoit 1 058 177 élèves (chiffres officiels 1943-1944), l'Etat n'alloue que 336 francs par enfant, somme manifestement insuffisante pour subvenir aux frais scolaires. Remarquons qu'un élève de l'école primaire publique coûte à l'Etat plus de 2 150 francs par an.

En 1945, l'enseignement primaire privé emploie 36 000 maîtres : ils ne pourront recevoir cette année de l'Etat que 10 700 francs, soit moins de 2 000 francs par mois jusqu'au 15 juillet, à supposer que la totalité des subventions soit réservée à leur traitement. En regard, voici d'après *L'Ecole laïque* (16. 6. 45), les traitements (y compris les suppléments) des instituteurs publics. A partir du 1er février 1945 ; les stagiaires touchent 53 000 francs par an ; de la 6e classe à la 1re classe, les traitements vont de 66 000 francs à 91 000 francs. Si une solution équitable du problème scolaire n'intervient pas prochainement, il faudra faire appel à la charité publique, déjà sollicitée pour tant d'œuvres de bienfaisance, pour assurer aux maîtres de l'enseignement libre du premier degré des traitements convenables (2).

Le 5 avril, dans une allocution radiodiffusée d'une allure officieuse, M. P.-H. Teitgen, ministre de l'Information, juge utile d'expliquer et de légitimer la position prise par le gouvernement à propos de la suppression des subventions. Selon lui, ces subventions, comme tous les actes de Vichy, étaient entachées *ab initio* d'une nullité fondamentale ; elles asservissaient les écoles libres à une politique de trahison et les dressaient en rivales de l'école publique. Ces subventions étaient par ailleurs notoirement insuffisantes. En les prorogeant jusqu'au 15 juillet 1945, le gouvernement provisoire a empêché la fermeture brutale des écoles libres.

Quelle sera alors la solution du problème scolaire ? Voici les paroles du ministre :

Les questions immédiates étant ainsi réglées, il reste à donner au problème une solution définitive et satisfaisante, car il n'apparaît pas — au terme d'une étude objective — qu'elle puisse consister en un retour pur et simple au régime d'avant-guerre.

S'agit-il d'assurer et de sauvegarder l'unité morale du pays, plus que jamais nécessaire ? Le régime de 1939 n'aboutit pas au résultat recherché. Dressant une école libre, qui doit nécessairement faire payer à ses élèves les services qu'elle leur fournit, en rivale d'une école publique gratuite, parce que l'Etat en assure toutes les dépenses, il accentue les inconvénients du dualisme scolaire, ne serait-ce qu'en conduisant progressivement l'école libre à n'être plus qu'une école de privilégiés.

Distinguant, en outre, pour l'application du principe de la laïcité de l'enseignement public les établissements du second degré, dans lesquels il autorise un enseignement religieux, des écoles du premier degré, qu'il soumet strictement à la règle de la laïcité, il comporte une différenciation injustifiée. Les enfants des campagnes qui vont à l'école primaire de leur village doivent-ils être traités autrement que les enfants des villes qui vont aux classes primaires du petit lycée ?

S'agit-il d'assurer à l'Etat les pouvoirs de contrôle qu'il doit effectivement posséder, en raison même des intérêts dont il a la charge, sur tout établissement d'enseignement, la compétence technique de ses maîtres, la valeur de l'enseignement qui y est distribué ? Ici encore, le régime légal de 1939 n'est pas satisfaisant, puisqu'il ne confère pas à l'Etat d'assez larges pouvoirs sur les écoles privées.

S'agit-il enfin de rénover notre enseignement public en général ? C'est une réforme qu'il faut souhaiter, et même de profondes réformes de structure plutôt que le maintien pur et simple de la législation antérieure.

Aussi bien l'examen du problème conduit à cette constatation qu'il ne faut pas limiter l'enseignement public au seul enseignement des connaissances littéraires, scientifiques et techniques, mais l'habiliter de plus en plus à éduquer ses élèves, à former en même temps que leur intelligence, leur corps, leur caractère et leur cœur. Mais, dès lors, pour faire face à ses nouveaux devoirs d'éducateur, l'enseignement public peut avoir besoin de renforcer ses liaisons avec les familles de ses élèves et de faire appel à la collaboration de tous ceux que qualifie leur compétence en la matière. Or, notre législation antérieure à la guerre n'organise ni ne règle semblable collaboration, qu'il serait sans aucun doute souhaitable de substituer au dualisme scolaire qu'elle établit.

Au demeurant, le problème de la réorganisation de notre enseignement commande et domine celui de notre reconstruction sociale et morale. C'est-à-dire qu'il doit être abordé par tous — comme il le sera par le gouvernement — sans esprit de parti ou de représailles, sans sectarisme, qu'il se dise clérical ou anticlérical, dans le seul souci du bien commun, de l'unité et de la grandeur françaises. [...]

F. P.

---

(1) Le Syndicat national de l'enseignement secondaire, dans son Congrès (26-27 mars), s'était prononcé pour la suppression immédiate des subventions et le retour à la légalité républicaine. Le Syndicat national des instituteurs, dans son Conseil national (2 avril), répudie tout privilège accordé aux écoles confessionnelles et réclame l'unification de l'enseignement primaire, autrement dit le monopole. Le Syndicat des collèges modernes (27 mars) réclame lui le respect des lois scolaires de la République, la suppression des subventions et des bourses à l'enseignement privé, la suppression des aumôniers dans les collèges modernes. On voit la surprenante coïncidence (!) de tous ces vœux avec les propositions du rapporteur, M. Cogniot, et la décision de la Commission des Finances !

(2) Au cours d'une réunion que présida S. Em. le cardinal Suhard à la Direction de l'enseignement libre à Paris, M. le Vicaire général Hamayon, président du Comité national, présenta un rapport sur la situation actuelle.

Il retraça les démarches faites depuis plusieurs mois : malgré de grands efforts, la compréhension mutuelle n'a pu être réalisée.

Il invita MM. les curés à étudier, avec un grand désir de maintenir les écoles libres en dépit de toutes les difficultés, des budgets types permettant de donner aux maîtres un traitement plus en rapport avec les difficultés actuelles.

Enfin, on fit part à MM. les curés du lancement, sur l'initiative des parents d'élèves et des Amicales d'anciens élèves de l'enseignement libre, *d'une campagne de solidarité nationale en faveur des maîtres*, privés d'une partie de leur traitement par la décision qui ramène au 15 juillet l'octroi de l'aide financière qui, le 13 novembre dernier, avait été prévue jusqu'au 30 septembre 1945.

Le Comité national en prenant l'initiative d'une *souscription nationale* en faveur des maîtres de l'enseignement libre, s'adresse à la générosité de tous les Français partisans de la vraie liberté et ennemis de toute injustice.

RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT

Projet d'un statut du service public à l'école

Ce projet est de M. André PHILIP, ancien ministre, député socialiste, président de la Commission d'étude du problème des rapports entre l'enseignement public et l'enseignement privé (1).

Il a été publié sous la forme originale de sept thèses, dans la revue *Esprit* du 1er mars 1945. Son auteur l'a développé dans le discours qu'il prononça le 28 mars à l'Assemblée consultative, lors du débat sur la suppression des subventions à l'enseignement libre (2). Tous nos lecteurs ont intérêt à connaître ce document que M. André PHILIP a bien voulu nous autoriser à reproduire dans *la Documentation catholique :*

Thèse première.

L'enseignement est un service public. Il ne faut pas partir de la liberté de l'Etat, du maître ou du père de famille comme autant de libertés fondées sur le droit naturel. L'Etat, au nom du bien commun, a le droit de contrôler la qualité et l'orientation générale de l'enseignement donné aux enfants, mais il ne peut pas imposer aux écoles une doctrine officielle, quelle qu'elle soit.

Le maître doit être libre d'enseigner ce qui lui paraît juste et vrai, mais dans la limite du fonds commun de culture que doit établir l'Etat et sous réserve de respecter toutes les croyances des enfants qui lui sont confiés.

Le père de famille, enfin, est libre de choisir l'orientation spirituelle donnée à son enfant, mais sous la réserve aussi de respecter la liberté du maître et l'ensemble des règles posées par l'Etat au fonctionnement du service public de l'enseignement.

Il semble donc qu'en l'espèce, le seul droit naturel est le droit de tout enfant à recevoir l'instruction et l'éducation nécessaires pour en faire un libre citoyen, ce droit comportant l'accès à la connaissance de toute forme de réalités, y compris la réalité religieuse.

Les droits de l'Etat, du maître, du père de famille apparaissent non pas comme des droits naturels, mais comme autant de compétences se complétant et se contrôlant réciproquement, toutes soumises aux nécessités du fonctionnement du service public.

La liberté de l'enseignement apparaît ici moins comme un droit que comme un des procédés techniques du fonctionnement du service public.

Thèse deux.

L'école doit donner à l'enfant l'instruction. Toute instruction a en même temps une valeur éducative, mais si l'instruction est donnée essentiellement et presque exclusivement dans l'école, l'éducation de l'école n'est qu'une toute petite partie de l'éducation générale de l'enfant. Celle-ci est donnée surtout dans la famille, dans l'église, dans les mouvements de jeunesse, dans les œuvres péri et para-scolaires. Il faut, en particulier dans l'école de demain, augmenter considérablement la place donnée à des mouvements de jeunesse autonomes qui doivent devenir, petit à petit, le principal facteur éducatif.

Thèse trois.

La liberté de l'enseignement est une nécessité, d'une part pour qu'à côté de l'école publique fonctionnent des établissements de recherches expérimentales où seront examinés et essayés les procédés pédagogiques nouveaux, d'autre part pour qu'à côté des écoles publiques, que nous définirons plus loin, existe un secteur libre servant de garantie aux parents pour le cas où l'enseignement public serait dévié de sa fonction et ne donnerait pas satisfaction à des minorités importantes de la population.

(1) Cf. *D. C.*, t. XLII, col. 170.
(2) Cf. *D C.*, t. XLII, col 402.

Thèse quatre.

La notion de l'enseignement service public entraîne comme conséquence une définition précise de l'esprit qui doit régner dans l'école publique réorganisée. Celle-ci doit être d'une laïcité ouverte à tous, dans des conditions telles que les enfants de toutes les familles spirituelles de la France puissent s'y trouver à l'aise. Ceci n'implique pas une vague neutralité qui, comme telle, n'a jamais de valeur éducative ; il s'agit de donner aux enfants le fonds commun qui définit la civilisation et la culture française et qui est précisément cet ensemble de valeurs morales et spirituelles, historiquement héritées du christianisme, pour lesquelles, sous la Résistance, des milliers de Français ont accepté de se laisser tuer ou torturer.

Le maître doit donner cet enseignement positif qui définit la patrie française et sur lequel nous sommes tous d'accord. Il ne doit, par ailleurs, rien ajouter dans un enseignement scolaire qui puisse froisser les croyances d'une quelconque des familles spirituelles qui constituent notre pays. Il est bien entendu qu'en dehors des heures de classe, le maître laïque reste libre de se livrer à toute activité politique, confessionnelle ou philosophique qui lui convient. Pour assurer le fonctionnement de l'école dans cet esprit, il importe d'abord de veiller à la formation nouvelle des maîtres ; ceux-ci doivent être formés par le secondaire ; les écoles normales doivent être rétablies, mais en prenant la forme d'une ou deux années complémentaires après le baccalauréat, années consacrées exclusivement à une formation pédagogique. Le maître doit régulièrement être appelé à suivre des cours d'approfondissement pendant les vacances et à intervalles réguliers dans les Universités. Sorti du secondaire, en contact avec le supérieur, il aura ainsi la formation nécessaire pour être ouvert à tous les courants de la vie spirituelle française.

Il est enfin nécessaire de prévoir des garanties contre des fautes professionnelles du maître, soit que celui-ci ne donne pas l'enseignement positif que nous avons défini plus haut, soit qu'il y ajoute des considérations de son crû qui, dans un sens ou dans l'autre, puissent choquer la conscience de certains enfants.

Les enquêtes et propositions de sanctions en la matière doivent être faites par un Conseil paritaire où sont représentés, à côté de délégués des maîtres de l'enseignement public, des représentants des associations de parents d'élèves et des mouvements de jeunesse.

Thèse cinq.

Un règlementation d'ensemble du même genre doit s'imposer, dans l'intérêt du service public, à l'enseignement privé. Les mêmes grades doivent être exigés des maîtres privés et des maîtres publics ; ils doivent être soumis aux mêmes inspections ; le choix des livres et l'établissement des programmes doivent être établis dans des conditions semblables, alors que les méthodes d'enseignement doivent rester, au contraire, empreintes de la plus totale liberté.

Les sanctions à prendre contre les établissements privés (pour violation des dispositions ci-dessus, atteinte au loyalisme républicain, opérations commerciales sans valeur éducative ou refus de s'incliner devant les décisions générales du plan scolaire) doivent être proposées au ministre par un Conseil paritaire composé de représentants de l'Etat, de l'enseignement public, de l'enseignement privé et des représentants des associations de parents d'élèves de l'enseignement privé.

Thèse six.

Dans les petits villages où la population scolaire est insuffisante pour qu'il puisse y avoir deux écoles et où le maintien de deux établissements est la cause de rivalités et de luttes qui menacent la paix religieuse de la population, il devra être procédé à une unification du régime scolaire ; l'école privée serait alors intégrée dans l'école publique ; les instituteurs deviendraient instituteurs publics, en acceptant de respecter la neutralité pendant les heures de classe et en restant libres dans leur activité confessionnelle en dehors de ces heures.

Le remplacement ultérieur d'un instituteur privé intégré par un nouveau maître se ferait après consultation et d'accord avec le Conseil local des parents d'élèves.

Thèse sept.

Dans les communes plus importantes, il ne semble pas possible d'accepter l'idée d'une subvention générale à tous les établissements, car ce serait détruire

l'unité scolaire du pays et aboutir à une poussière d'écoles dressées les unes contre les autres. On pourrait cependant envisager les mesures suivantes :

1. — Subvention générale aux écoles nouvelles et à tout établissement qui présenterait une qualité pédagogique supérieure (l'appréciation de la valeur de l'établissement étant faite par une Commission paritaire analogue à celle envisagée ci-dessus).

2. — Subvention aux internats familiaux à caractère confessionnel ou non, dont les élèves seraient externes à l'école publique.

3. — Subventions à tous les mouvements de jeunesse et aux œuvres péri et para-scolaires, de quelques catégorie qu'elles soient, dont l'activité éducative, nous l'avons vu plus haut, doit se développer considérablement dans les années à venir, non seulement à côté, mais au sein même de l'école.

4. — On pourrait envisager enfin une dernière subvention, transitoire celle-là, mais qui pourrait être reconduite d'année en année, pour les établissements privés qui seraient obligés de fermer faute de subvention et dont l'Etat ne serait pas à même, faute de locaux, de personnel ou par suite de considérations psychologiques spéciales, d'assurer immédiatement le remplacement.

ANDRÉ PHILIP.

ÉVÉNEMENTS ET INFORMATIONS

MAI 1944

1er mai.

FRANCE. — Libération de l'île d'Oléron.

ETRANGER. — La radio allemande annonce la mort de Hitler à la Chancellerie du Reich. Il aurait désigné l'amiral Dœnitz pour lui succéder.

— Prise de Munich par la 7e armée américaine. Capture par les Américains du maréchal von Rundstedt.

2 mai.

FRANCE. — Nomination du comte Wladimir d'Ormesson comme ambassadeur de France en Argentine.

ETRANGER. — Capitulation des forces allemandes d'Italie et d'Autriche.

— Prise de Berlin, entièrement détruite, par les troupes soviétiques. Un communiqué russe annonce le suicide de Goebbels, ministre allemand de la Propagande.

— Pierre Laval et Abel Bonnard, ancien ministre de l'Education nationale, arrivent en Espagne à bord d'un avion allemand. Ils sont internés.

3 mai.

FRANCE. — Fête nationale polonaise dans toutes les colonies polonaises en France. A Paris, dans la basilique du Sacré-Cœur de Montmartre, une Messe solennelle eut lieu à minuit à l'intention de la patrie meurtrie. Dans la matinée, en l'église de la mission polonaise, une Messe solennelle, présidée par S. Exc. Mgr Roncalli, nonce apostolique, fut célébrée par Mgr Pacini, conseiller de la nonciature apostolique à Paris, qui avant la guerre remplissait ces fonctions à Varsovie.

— On apprend d'Indochine que Mgr Gouin et Mgr Thomine, des Missions Etrangères de Paris, ainsi que la Supérieure des religieuses de Thakhek, ont été récemment exécutés par les Japonais. Mgr Gouin, né en 1877 à Maxent (Ille-et-Vilaine), ordonné prêtre en 1902, partit pour le Laos cette même année ; vicaire apostolique du Laos en 1922, il avait démissionné pour cause de santé en 1943. Mgr Thomine, né à Cherbourg en 1906 et missionnaire au Laos depuis 1925, lui avait succédé l'an dernier.

ETRANGER. — Jonction des Britanniques et des Russes sur la Baltique et l'Elbe.

— Arrivée en Hollande de la reine Wilhelmine et de la princesse Juliana.

— Prise de Rangoon par les troupes britanniques.

4 mai.

FRANCE. — Arrestation d'Yves Bouthillier, ancien ministre des Finances, et des généraux Laure et de La Porte du Theil, ancien commissaire général des Chantiers de jeunesse.

ETRANGER. — Capitulation des armées allemandes de l'Allemagne du Nord-Ouest, de Hollande et du Danemark, avec effet à partir du 5 mai.

— Contestation italo-yougoslave au sujet de l'occupation de Trieste.

5 mai.

ETRANGER. — A San-Francisco, les pourparlers au sujet de la Pologne sont interrompus.

— Au Danemark, constitution d'un nouveau gouvernement (4 socialistes, 2 conservateurs, 3 libéraux, 1 communiste, plusieurs diplomates de carrière et quelques indépendants). Président du Conseil : Wilhelm Buhl ; Affaires étrangères : Christmas Moeller.

6 mai.

FRANCE. — A Chalon-sur-Saône, Congrès des jeunes de l'Action catholique : 5 000 participants.

7 mai.

FRANCE. — A Reims, signature de la capitulation sans conditions de toutes les forces allemandes. (Cf. *D. C.*, t. XLII, col. 423-428.)

— On annonce que S. Exc. Mgr Piguet, évêque de Clermont-Ferrand, déporté à Dachau, a été libéré.

— MM. Léon Blum, Daladier, Reynaud et les généraux Gamelin et Weygand, déportés en Allemagne, sont libérés par l'avance alliée.

8 mai.

FRANCE. — A Orléans, la fête de Jeanne d'Arc a eu lieu avec l'éclat traditionnel, sous la présidence du nonce apostolique, S. Exc. Mgr Roncalli, reçu le 7 mai officiellement par les autorités de la ville. S. Exc. Mgr Cazaux, évêque de Luçon, a prononcé le panégyrique de la Sainte.

— Le général de Gaulle annonce à 15 heures la fin des hostilités en Europe.

— Le Conseil des ministres décide la nationalisation des usines Gnome et Rhône.

— Arrivée à Paris de MM. Paul Reynaud et du général Gamelin, déportés en Allemagne.

ETRANGER. — Ratification de l'acte de capitulation à Berlin. (Cf. *D. C.*, t. XLII, col. 429.)

— Le roi Léopold de Belgique a été libéré aux environs de Salzbourg.

9 mai.

FRANCE. — Dans la basilique de Notre-Dame de Paris, remplie d'une foule qui déferlait sur le parvis, chant du *Te Deum* de la victoire. Y assistaient le général de Gaulle, les membres du gouvernement, le corps diplomatique, les autorités civiles et militaires. La cérémonie fut présidée par S. Em. le cardinal-archevêque, entouré de LL. EExc. NN. SS. Beaussart et Le Hunsec.

— Capitulation des forces allemandes de Saint-Nazaire, Dunkerque et Lorient.

ETRANGER. — Allocution radiodiffusée de S. S. Pie XII à l'occasion de la fin des hostilités. (Cf. *D. C.*, t. XLII, col. 417-419.)

— Capture par les Alliés des maréchaux Goering et Kesselring.

N° 941. — Nouvelle série : N° 29

Ce numéro contient :

Le présent numéro a été tiré à 5 000 exemplaires.

Le directeur : R. Berteaux.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8e.